

DROIT & LIBERTE

MENSUEL DU MOUVEMENT CONTRE LE RACISME ET POUR L'AMITIE ENTRE LES PEUPLES

N°403 SEPTEMBRE 1981 5 F

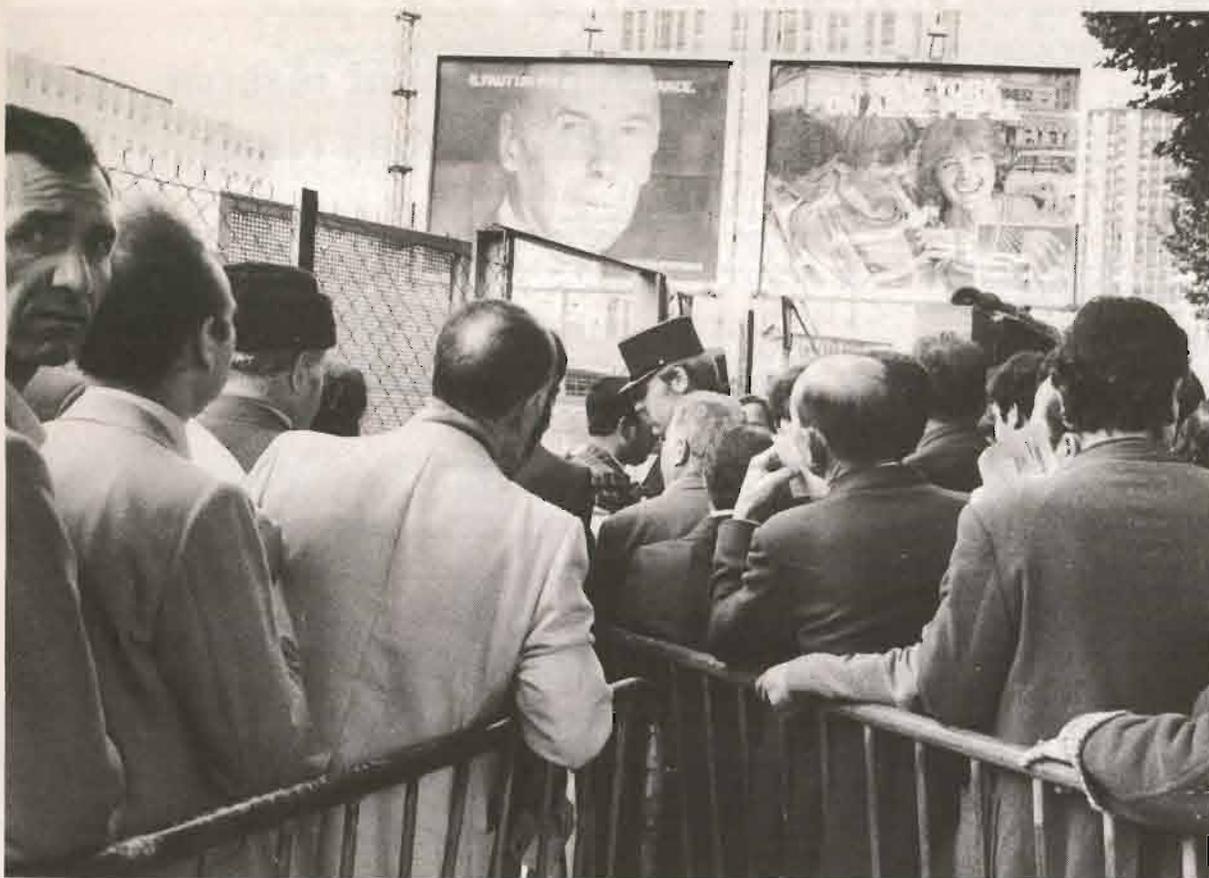
mr
ap

SOUS LE SIGNE DU CHANGEMENT

L'injustice mise à nu

L'immigration aura été un des grands thèmes de l'été. Dans la première charrette de mesures prises par le nouveau gouvernement, certaines intéressent directement les quatre millions d'étrangers résidant sur le sol français ; premiers pas pour réparer les injustices et l'insécurité dont ils ont eu à souffrir pendant tant d'années.

Au cours d'un voyage officiel à Alger, M. Claude Cheysson, ministre des Relations extérieures, a émis l'hypothèse de voir les immigrés participer prochainement aux élections municipales. L'idée à peine formulée, un tollé de protestations s'est abattu sur les moyens de communication. Certaines, débordant le sujet, sont des professions de foi nationalistes ayant parfois du mal à se démarquer des idées racistes. C'est ainsi que, dans les conditions nouvelles, on s'efforce d'entretenir la coupure entre Français et Immigrés, l'hostilité à l'encontre de ceux-ci que l'on présente aujourd'hui encore comme une menace, non plus seulement pour l'emploi, mais pour l'indépendance des Français.



Changement : aujourd'hui on régularise...

PLUS JAMAIS COPERNIC

Un an après, le Mrap vous appelle à un rassemblement contre tous les racismes : jeudi 1^{er} octobre à 18 heures devant la synagogue de la rue Copernic (M^o Victor-Hugo).

Non aux crimes de l'apartheid

Alors que le président Reagan poursuit sa politique de collaboration économique et politique avec la République raciste d'Afrique du Sud, une délégation du Congrès américain, qui faisait une tournée dans ce pays pour « constater les progrès accomplis par la politique raciale de Prétoria », a été le témoin involontaire de l'attaque policière contre un camp de 400 squatters noirs, constitué presque uniquement de femmes et d'enfants.

A l'aube du 11 août, par une nuit glaciale de l'hiver sud-africain, les policiers armés et accompagnés de chiens envahissaient le camp des squatters de Nyanga, près du Cap et démolissaient les misérables abris de feuilles de plastique érigés par les Noirs durant le week-end, laissant leurs « habitants » dans le froid des dunes, près du rivage de l'Atlantique.

suite p. 5

La haine raciste frappe encore

Emotion à Vienne (Autriche) après l'attentat contre une synagogue du centre ville qui a fait deux morts et dix-sept blessés. Alors que deux cents fidèles s'apprêtaient à quitter l'édifice religieux à l'issue d'une Bar-Mitzvah (première communion juive), trois hommes armés de fusils-mitrailleurs ont fait irruption devant le bâtiment et se sont mis à tirer en tous sens.

Aussitôt pris en chasse par la police, deux d'entre eux ont été arrêtés après un échange de coups de feu. Les terroristes, originaires du Proche-Orient, ont tenté de faire passer leur opération pour une action de l'O.L.P.

suite p. 3

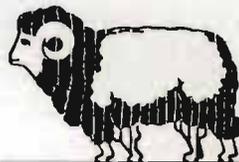
Pompes Funèbres et Marbrerie Funéraire
MARBRERIE DE BAGNEUX

Jacques BANATEANU

Evite aux familles toutes démarches pour Inhumations
Toilettes mortuaires
Linceuls - Transports de corps Paris-Provence-Israël et tous Pays
Achats de terrains, constructions de caveaux
Monuments. Gravures. Photos. Portraits
Maison conventionnée

122, avenue Marx Dormoy
92120 MONTROUGE

face la Porte principale du cimetière de Bagneux : 656.74.74



MANUFACTURE DE VÊTEMENTS
EN PEUX LAINÉES

Société GARO

12, rue Notre-Dame de Nazareth - PARIS (3)

Tél. : 272.48.46

Ets FORMAN
Prêt-à-Porter

13, avenue d'Italie
75013 Paris - Tél. : 707.37.12

créations jacques-louis

COUTURE EN GROS

ROBES

Tél. 246.41.83 - 39.83

TAILLEURS

MANTEAUX

1, Rue de Provence - 75009 PARIS

Emplacement réservé
Ets J. DRAI

TUB Miss Elda

Prêt-à-Porter Féminin
48, rue de la Chaussée d'Antin
75009 PARIS - Tél. : 874.13.07

Emplacement réservé
Ets Georges NEID

Case réservée
aux Ets BERMOT

BOUTIQUE
(cacharel)

52, rue de Béthune - 59000 LILLE
Tél. : 16/2 - 054.75.58

FABRICANT
Prêt-à-Porter

SIEGEL

168, rue Saint-Denis
75002 PARIS
Tél. 233.71.49

Maisons Recommandées

- Ets REHBY - 12, rue Saint-James - 33000 Bordeaux
- Ets WEINER - 149/151, Quai de la Gare - 75013 Paris
- Ets MAX KAHN - 16, rue du Faubourg Saint Denis - 75002 Paris

STEFANY

prêt à porter féminin

193, Faubourg Poissonnière, 75009 PARIS

Tél. : 526.34.64

Métro : Barbès-Rochechouart

Case réservée
IMPRIMERIE AZOUZ

Une rentrée active

Ce qui était vrai hier le reste aujourd'hui : le Mrap n'a pas à porter de jugement d'ensemble sur la politique gouvernementale ; mais c'est son devoir de se prononcer sur ce qui, dans cette politique, a rapport avec ses objectifs et son action. Il s'efforce, comme toujours, d'examiner les faits avec objectivité, sans céder aux modes, aux passions ou aux pressions.

Tout au long de l'été, il s'est préoccupé des projets des nouveaux dirigeants de la France dans les domaines qui le concernent, et s'est employé à faire valoir ses réflexions, ses propositions, dans le contexte des changements en cours. C'est ainsi qu'il a rencontré un certain nombre de ministres, pris contact avec les députés, témoigné devant la Commission chargée par le Premier Ministre d'établir le bilan de la situation.

Il a pu, de la sorte, constater les transformations majeures qui découlent des récentes élections. D'une part, ces entretiens traduisent une volonté de concertation qui n'était pas de mise auparavant. D'autre part, les rudes batailles de ces dernières années pour faire reculer le racisme et défendre la dignité humaine aboutissent désormais à des mesures positives, concrétisant des orientations conformes à nos vœux.

Des dispositions ont été prises en urgence afin de suspendre les expulsions d'immigrés et les supprimer totalement pour ceux de la jeune génération ; la régularisation des « sans papiers » s'engage ; les aspects les plus nocifs de la « Loi Bonnet » sont mis en veilleuse, tandis que se prépare son abrogation ; l'obstacle des « circulaires Stoléru » est pour une grande part levé dans le renouvellement des titres de travail et de séjour ; les rafles « au faciès » ont cessé ; un projet de loi prévoit d'accorder aux immigrés la liberté d'association ; d'une façon générale, arbitraire et précarité ne sont plus les maîtres-mots de la politique officielle envers les travailleurs étrangers et leurs familles.

Par ailleurs, de fermes directives ont été données aux préfets et à la police en vue d'une action vigilante et efficace contre les groupes néonazis et leurs publications. Il aura fallu attendre près d'un an pour que le drame de la rue Copernic donne lieu à l'ouverture d'une instruction dans les règles, permettant aux victimes de se constituer parties civiles et de suivre le déroulement de l'enquête : c'est l'une des conséquences

de la suppression de la Cour de Sûreté de l'Etat. Quant à la sinistre affaire d'Auriol, elle semble d'ores et déjà révéler — dans la mesure où la recherche de la vérité se poursuit sans encombre — l'origine de certains attentats racistes jusque-là plus ou moins tolérés.

Il n'est certes pas concevable qu'en cent ou cent-vingt jours tous les problèmes du pays soient résolus, et l'extinction du racisme, alimenté à tant de sources proches et lointaines, ne saurait se décider par décret. Sans impatience ni attentisme, sans cultiver l'utopie ni renoncer à rien, le combat du Mrap continue donc. Il y a tant à faire encore ! ...

Sans parler des « bavures » toujours possibles dans la mise en œuvre de la politique nouvelle, ce sont des données profondes de notre société qui restent à repenser et à modifier, si l'on veut la rendre vraiment libre, juste et fraternelle aux « différences ». Nous en faisons l'expérience quotidienne : défendre des milliers d'immigrés toujours en difficulté, réagir à l'aigreur agressive des racistes privés de leurs plus solides points d'appui, aider à modifier les états d'esprit et les comportements — tout cela va de pair, maintenant, avec l'élaboration et la réalisation de projets nouveaux dans des domaines aussi divers que le logement, l'école, la formation, l'information, la culture, la santé ... Un immense champ d'initiatives s'ouvre à nos idées, à nos actes.

Au plan international aussi, notre solidarité peut et doit s'affirmer envers ceux qui souffrent du racisme et qui le combattent, en quelque pays que ce soit. A l'heure où la répression s'accroît en Afrique du Sud, où le régime d'apartheid porte la guerre chez ses voisins, nous n'oublions pas qu'il utilise pour cela des armes françaises, et que son avenir économique repose sur la construction de centrales atomiques fournies par la France. D'une plus nette condamnation des crimes sud-africains aux sanctions efficaces réclamées par les peuples, le Mrap se doit de frayer la voie, avec le soutien de tous les antiracistes.

C'est une rentrée active qui s'annonce. Un an après le drame de la rue Copernic, renforcé dans sa capacité militante, doté de meilleurs locaux, armé du magazine « Différences » qui le relie à un vaste public, notre Mouvement se veut, aujourd'hui comme hier, présent au rendez-vous de l'Histoire.

Albert LEVY

La haine raciste frappe encore

suite de la première page

En fait, les deux hommes sont étrangers à l'Organisation de Libération de la Palestine qui a d'ailleurs immédiatement condamné cet attentat.

A Paris, le Mrap a aussitôt protesté contre cette agression et assuré la communauté juive autrichienne de sa sympathie. Le Renouveau Juif s'est empressé d'établir un lien entre cet attentat, celui de la rue Copernic à Paris et la rencontre Cheysson-Arafat.

En l'état actuel de l'enquête, il est quelque peu hasardeux d'établir un amalgame entre les deux attentats puisque les auteurs du crime qui a fait quatre morts rue Copernic, n'ont pas été identifiés.

L'affaire Copernic aura cependant connu deux rebondissement cet été. D'abord la mise en cause par le « Quotidien de Paris » du 29 juin de trois néo-nazis espagnols : Ernesto Mila (Mila Rodriguez), Rafael Torma Ancosta et Santiago German Sanchez Bernat, qui auraient été, pour cette affaire, les hommes de main d'un certain Gomez Benet, « sorte d'Al Capone vendant par contrat ses services de choc » dit le journaliste du « Quotidien ».

Par ailleurs, la disparition de la Cour de Sûreté de l'Etat a amené M. Badinter, nouveau Garde des Sceaux, à confier le dossier au Parquet du tribunal de Paris, qui a ouvert une enquête contre X.

Les familles des victimes pourront désormais avoir accès au dossier.

Il aura fallu attendre dix mois pour qu'enfin une véritable instruction soit ouverte.

Cependant, il ne faut pas oublier les autres attentats qui, régulièrement, s'ils n'ont pas un retentissement national, n'en soulèvent pas moins l'indignation.

Rappelons pour mémoire la série d'attentats commis au mois de juin contre plusieurs établissements laïcs et religieux de la communauté arménienne.

Ou encore l'attentat du 15 juin contre l'organisation pacifiste « Citoyens du Monde » qui a provoqué un début d'incendie et d'importants dégâts matériels. Cette agression était revendiquée par le « Groupe Action-Jeunesse » qui, par cet acte, entendait lutter « contre le cosmopolitisme et l'internationalisme ».

En juin toujours, on peut relever la série d'agressions à Marseille contre des bars et des boîtes de nuit appartenant à des Nord-Africains, faisant plusieurs blessés. A Delme, c'est le cimetière juif qui a été profané.

En août, le monument élevé à la mémoire du maquis de l'Ain, à Echallon, était souillé d'inscriptions nazies.

Fin août, l'Hôtel Intercontinental à Paris a, en partie, été détruit par l'explosion d'un engin de moyenne puissance.

Comme on le voit, la liste des attentats s'allonge quotidiennement.

Il faut espérer que les déclarations du nouveau ministre de l'Intérieur, Gaston Defferre, seront

suivies d'effets et que, rapidement, les poseurs de bombes seront mis hors d'état de nuire.

Que se passe-t-il à Marseille ?

Vers 4 heures du matin, début juillet, une forte charge de plastic a détruit logements, mobiliers et effets personnels d'un bâtiment de la cité « Le Baou » à La Cayolle près de Marseille. Pourquoi ?

Les habitants du quartier sont unanimes : « le racisme ». Un racisme qui ne date pas d'hier, mais qu'aujourd'hui encore certains entretiennent, comme « Le Méridional », journal local qui titre une rubrique « Des agressions spéciales émigrés ». Ou encore ces sociétés HLM qui refusent d'octroyer des logements aux immigrés et les rejettent ainsi dans des quartiers-ghettos comme celui de la cité « Le Baou ».

A Marseille, il faut aussi tenir compte de ces rafles continuelles durant lesquelles certains policiers peuvent laisser libre cours à leurs pulsions racistes. N'était-ce pas le cas quelques jours avant cet attentat, lorsque les policiers ont passé à tabac un jeune voleur de mobylettes d'origine maghrébine ?

Certains disent même que l'attentat pourrait être l'œuvre de policiers qui, non contents de l'expédition punitive au cours de laquelle ils fracturèrent trois cents appartements, auraient voulu « donner une leçon » à ces Arabes pour qui, au regard de certains, M. Defferre fait beaucoup trop.

Une possibilité qui n'est pas à écarter. L'été nous aura appris que la police marseillaise est forte d'un certain nombre de militants du S.A.C. ; que cette organisation pourrait être mêlée à des attentats contre le consulat d'Algérie, des foyers d'immigrés et même l'attentat contre l'imprimerie « Encre Noire ».

L'enquête en cours devra répondre à ces interrogations. Mais déjà, elle aura révélé les sympathies plus que prononcées de l'instituteur Jean-Bruno Finochetti — l'un des meurtriers d'Auriol — pour les théories nazies ; les liens entre le S.A.C., les trafiquants en tous genres et les locataires de services musclés ... Elle dira peut-être aussi d'où viennent les explosifs qui régulièrement sont dirigés contre les immigrés ...

En attendant, à La Cayolle, plus de quarante familles sont sans logement. Beaucoup d'autres n'ont plus rien que leurs bras pour reconstruire. Dans le quartier, l'affaire en a ému plus d'un. « Je n'y comprends rien, dit un habitant, on est des êtres humains, qu'est-ce qu'ils ont voulu faire avec cette bombe ? » Celui qui répondra : « tuer » ne sera probablement pas loin de la vérité.

Dessie Woods libérée, Johnny Harris grâcié

Le 29 juin dernier, la Cour Suprême de l'Alabama a annulé la condamnation à mort de Johnny « Imani » Harris et ordonné qu'il soit à nouveau jugé.

Johnny Harris, un jeune noir, avait commis le « crime » de s'installer avec sa famille dans un quartier blanc de Birmingham, en Alabama. Après d'insupportables persécutions, il fut accusé sans aucune preuve de viol et de quatre vols.

Condamné à quatre fois la prison à perpétuité (sic), il fut enfermé à la prison d'Atmore, réputée pour ses conditions de détention particulièrement inhumaines.

Révolté par cette situation, il devint membre actif du mouvement des prisons « *Inmates for action* ». Le 18 janvier 1974, des gardiens à l'uniforme taché de sang entraient dans la section des cellules où Harris était enfermé pour ses activités politiques et menaçaient de mort les prisonniers. Des détenus prirent deux gardiens en otages et libérèrent d'autres prisonniers. Le directeur de la prison refusa d'accéder à la demande des prisonniers, — qui voulaient, par cet acte, exposer à la presse leur conditions de détention —, et lança l'assaut dans lequel un gardien trouva la mort.

Un peu plus tard, trois des prisonniers ayant participé à cette révolte étaient retrouvés « *morts ou assassinés* ». Aucune enquête ne fut faite pour déterminer les causes de leur mort.

Sur la base de « *témoignages* » bourrés de contradictions flagrantes, Johnny Harris fut chargé du meurtre du gardien et condamné à mort pour l'exemple.

Sur les listes de choix du jury, il y avait 128 blancs et 2 noirs (il y a 20 % de Noirs dans l'Etat) et la loi pour condamner à mort Johnny Harris en raison de sa complicité dans une révolte de prisonniers date d'avant la guerre de Sécession !

Le cas de Johnny « Imani » Harris avait suscité une intense campagne pour la grâce du jeune condamné aux Etats Unis à laquelle le **Mrap** avait participé. Il faut maintenant soutenir le combat pour sa libération et sa réhabilitation.

Le 9 juillet, la Cour d'Appel de la 5^e Circonscription fédérale a décidé la mise en liberté de Dessie Woods, une jeune Noire de 34 ans, mère de deux enfants, condamnée à 22 ans de prison en 1975 pour avoir tué avec l'arme dont il la menaçait, l'homme blanc qui tentait de la violer. Le tribunal l'avait accusée d'homicide prémédité et de vol à main armée !

Pendant le procès, la ville d'Hawkinsville, où il se déroulait fut mise en état de siège par la police, qui instaura un climat de terreur dans la communauté noire, ce qui explique le verdict inique prononcé malgré la présence de six Noirs dans le jury.

La libération de Dessie Woods, résultat d'une intense campagne internationale en sa faveur (il existe en France un « *Comité de Soutien à Dessie Woods* » dont le **Mrap** fait partie), constitue une vic-

toire très importante pour le peuple Noir des Etats-Unis aux yeux duquel elle est devenue le symbole du droit des Noirs à la légitime défense face aux attaques racistes.
Robert PAC

Tournée mouvementée des Springboks

Malgré les protestations des mouvements anti-apartheid de Nouvelle-Zélande et du reste du monde (1) l'opposition de tous les partis politiques néo-zélandais, la menace des pays africains affiliés de boycotter les prochains jeux du Commonwealth prévus l'an prochain à Brisbane et l'invitation du Premier Ministre à « *bien réfléchir* » une dernière fois, la Fédération Néo-zélandaise de Rugby a maintenu sa décision d'organiser la tournée des Springboks, les rugbymen sud-africains, du 22 juillet au 12 septembre.

Dès le premier match, cette tournée a provoqué dans le pays un déchaînement de manifestations de protestation. Des dizaines de milliers de personnes ont affronté les forces de police pour empêcher le déroulement des rencontres des Springboks avec des équipes locales ou nationale. Il y a eu des centaines de blessés de part et d'autre, des dizaines d'arrestations. Les manifestations ont empêché le déroulement de deux matches et interrompu la séance

du Parlement du 11 août. Un violent incident a opposé au Parlement le ministre des Affaires Etrangères et le groupe d'opposition du Parti Travailleuse. A l'heure où nous écrivons ces lignes (26 août), il est question de l'annulation du dernier match d'Auckland, le 12 septembre. Il serait remplacé par une journée nationale anti-apartheid et une manifestation de masse dans cette ville.

Les joueurs sud-africains, à leur retour de Nouvelle Zélande, doivent jouer trois matches aux Etats-Unis (19 septembre à Chicago, le 22 à Albany et le 24 à New York). Les protestations s'élevèrent avec force dans tout le pays où l'on considère que cette tournée américaine s'inscrit dans l'optique de la politique de rapprochement avec l'Afrique du Sud de Ronald Reagan.

Considérant les événements de Nouvelle Zélande, le maire de New York, Edward Koch, a déjà refusé de prêter un stade pour le match du 24 septembre « *à cause des problèmes de sécurité* » (et de leur coût !). L'organisation Start (« *Stop The Apartheid Rugby Tour* ») ne

LE RACISME EN JUSTICE

FAURISSON TROIS FOIS CONDAMNÉ

Les procès intentés à Robert Faurisson, qui se sont déroulés à Paris en mai, juin et juillet, ont abouti à sa triple condamnation.

Dans son jugement du 8 juillet, la 1^{re} Chambre (civile) du Tribunal de Grande Instance a donné satisfaction au **Mrap** et aux sept autres associations qui demandaient que soit sanctionnée par la Justice l'action frauduleuse du soi-disant « *historien* » affirmant que le génocide des juifs et les chambres à gaz n'ont pas existé.

Elles obtiennent le franc de dommages et intérêts qu'elles réclamaient symboliquement. Le Tribunal a, en outre, ordonné la publication du jugement (pour un montant de 20 000 francs) dans trois journaux où ont paru ces articles : **Le Monde**, **Le Matin** et **Historia**.

Devant la 17^e Chambre correctionnelle, c'est une phrase prononcée dans une émission d'**Europe n° 1**, en décembre 1980, qui faisait l'objet des poursuites du **Mrap**, de la Licra et de l'Amicale des déportés d'Auschwitz. Une fois de plus, Faurisson avait présenté sa fameuse « *thèse* », en assimilant « *le prétendu génocide* » et « *les prétendues chambres à gaz* » à des inventions destinées à étayer « *une gigantesque escroquerie politico-financière du sionisme international* ».

Le 3 juillet, Faurisson a été condamné, en application de la loi du 1^{er} juillet 1972, à 3 mois de prison avec sursis et 5 000 F d'amende, ainsi qu'à des dommages et intérêts de 4 000 F. pour la Licra et 6 000 F. pour chacune des deux associations (**Mrap** et Amicale d'Auschwitz).

Dans les deux affaires, le **Mrap** était représenté par M^e Roland Rappaport, assisté dans la seconde par M^e Bruno Ryterband.

Par ailleurs, sur plainte de l'historien Léon Poliakov, Faurisson a été condamné pour diffamation le 3 juillet, par la 17^e Chambre, à 2 000 F. d'amende et 1 F. de dommages et intérêts.

« MINUTE » ET « HOLOCAUSTE »

En février 1979, dans un article de **Minute**, intitulé « *Les silences d'Holocauste* », François Brigneau se livrait à une virulente diatribe antijuive, reprenant à sa façon les mensonges de Faurisson.

Il a été condamné à Paris, le 24 juin, par la 17^e Chambre correctionnelle, à 8.000 F d'amende et 6.000 F de dommages et intérêts à verser aux deux plaignants (**Mrap** et Licra), à l'insertion du jugement dans **Minute** et dans deux autres journaux.

Le **Mrap** était représenté par M^e George Paulangevin.

UNE BANDE DESSINÉE COUTEUSE

Nos lecteurs se souviennent sans doute d'une brochure qui fit scandale. Sous la forme d'une bande dessinée, aussi stupide que provocatrice, elle relatait l'histoire d'un certain « *Rabbi Solomon* », présenté comme un escroc à la marée noire, exploitant les soldats chargés de combattre ce fléau et transformant la Bretagne en lupanar.

Dans un premier temps, cette brochure fut saisie et interdite à la vente par ordre du Tribunal de Paris. Puis, sur plainte du **Mrap** et de la Licra, les responsables de cette production, Mme Guglielmi et M. Serra, ont été condamnés, le 2 juillet, à 3 000 F. d'amende, à 5 000 F. de dommages et intérêts à chacune des deux parties civiles et à la publication du jugement dans un journal au choix du **Mrap**.

Le **Mrap** était représenté par M^e Francis Pudowski.

DISCRIMINATION A L'A.N.P.E.

A l'A.N.P.E. de Grenoble, les exigences d'employeurs racistes, excluant l'embauche de travailleurs étrangers ou noirs, avaient été prises en

considération et inscrites sur fiches. A la suite de la plainte du **Mrap** et après une longue période d'instruction, le juge vient de décider le renvoi devant le Tribunal du directeur local de l'A.N.P.E. et de 9 employeurs.

L'avocat du **Mrap** est M^e Nelly Seloron.

A signaler par ailleurs un développement intéressant, consécutif à une affaire semblable à Bordeaux (qui, elle, avait abouti à un non-lieu). Un employé de l'A.N.P.E., M. Philippe Labarrère, qui avait dénoncé les discriminations pratiquées, s'était vu écarté par la Direction régionale de la promotion à laquelle il pouvait prétendre en fonction de ses notes.

Le Tribunal Administratif, de Paris, constatant notamment « *qu'on lui a tenu rigueur de son appartenance syndicale et de ses prises de position au sein du bureau régional C.F.D.T. de l'A.N.P.E., et de son appartenance au Mrap,* » a annulé la décision de la Direction.

« HALTE AUX INSULTES ! »

Le directeur et fondé de pouvoir d'une entreprise de La Plaine Saint-Denis (93), le G.I.E. Styx-Lemercier, s'était livré, en 1979, à des attaques racistes contre les travailleurs immigrés, oralement et par un tract intitulé « *Halte aux mensonges ! Halte aux insultes !* »...

Le Tribunal de Grande Instance de Bobigny a estimé « *qu'en désignant à la vindicte publique une minorité de travailleurs étrangers, en soulignant qu'ils s'attaquaient à notre société et s'en prenaient à la société française et à son aspect politique,* en ajoutant, « *Doit-on le tolérer ?* », Roger Morel s'est rendu coupable des faits qui lui sont reprochés ».

Pour injure et provocation à la haine, il a donc été condamné à verser un franc de dommages et intérêts aux plaignants : le Syndicat des Travailleurs de la Métallurgie (C.G.T.) et deux travailleurs maghrébins, et 500 F. au **Mrap**.

Notre Mouvement était représenté par M^e Renée Velcman.

désespère d'obtenir l'annulation des deux autres rencontres (2).

A la mi-août, on apprenait que la Fédération de Rugby de l'Est Américain avait reçu en décembre dernier un don de 25 000 dollars d'un homme d'affaires de Johannesburg qui n'est autre que Louis Luyt, une des figures dominantes du scandale du ministère de l'Information sud-africain qui provoqua le départ de l'ancien Premier Ministre, John Vorster. L'enquête officielle avait montré que Louis Luyt et les siens avaient détourné 15 millions de dollars sur les fonds secrets du Département de l'Information pour financer « *The Citizen* », un journal de langue anglaise pro-gouvernemental qu'il avait créé en

1976. Telle est la sorte d'hommes que l'Afrique du Sud utilise dans son plan pour briser, par l'argent, le boycottage international du sport sud-africain !

La tournée américaine des Springboks, si elle a lieu, peut avoir des conséquences énormes, car déjà, les Africains ont menacé, dans ce cas, de boycotter les Jeux Olympiques de 1984 qui doivent se dérouler à Los Angeles.

R. P.

(1) Le Mrap a adressé des télégrammes de solidarité aux organisations antiracistes de Nouvelle Zélande.

(2) Le Mrap lui a également exprimé son soutien.

Agressions sud-africaines tous azimuts

suite de la première page

La délégation américaine, conduite par le député démocrate du Michigan, Howard E. Wolpe, parvenue sur les lieux quelques heures plus tard, put contempler le désastre. Elle vit aussi que les forces de police avaient mis en place des barrages pour empêcher des volontaires d'entrer dans le camp afin de distribuer de la nourriture, des couvertures et des médicaments aux malheureux.

Ces squatters sont les femmes et les enfants des travailleurs noirs venus de leurs lointains « *homelands* » travailler au Cap et à qui les lois de l'apartheid interdisent de rejoindre leurs maris ou leurs pères. Transgressant ces lois inhumaines, ils viennent s'installer à Nyanga, dans des abris précaires, pour vivre près du chef de famille. Les femmes et les enfants que les députés américains ont vu expulser brutalement ont ensuite été transférés dans ce véritable camp de déportation qu'est l'Etat « *bidon* » du Transkei.

Au cours d'une conférence de presse donnée avant de prendre

l'avion pour le Kenya, l'étape suivante de son périple africain, la délégation américaine a exprimé sa réprobation : « *Je ne comprends pas qu'un gouvernement permette de telles actions et les perpétue* », a notamment déclaré Richard L. Ottinger, député de New-York. Les larmes aux yeux ; un autre député démocrate de New-York, Shirley Chisholm, s'exclama : « *Je n'ai jamais vu un tel dénuement, un tel désespoir que chez ces pauvres mères noires et leurs enfants* ».

On est tenté d'ironiser devant cette vertueuse indignation quand on connaît la situation qui est faite aux Noirs et aux autres minoritaires aux Etats-Unis, mais on ne peut la soupçonner d'avoir été inspirée par la subversion anti-américaine.

Toujours est-il que les Etats-Unis se sont opposés à une démarche commune des ambassadeurs en poste en Afrique du Sud, demandée par l'ambassadeur de France, pour protester contre les méthodes employées pour chasser de leurs abris, les squatters de Nyanga.

D'autre part, trois nouveaux militants de l'A.N.C. viennent d'être condamnés à mort : Antony Tso-Tsobe, Johannès Shabangu et David Moisi. Ils viennent rejoindre trois de leurs compatriotes : Johnson Lubisi, Tsepo Mashungo et Naphtali Manana et un patriote namibien : Marcus Kateka (voir D.L. avril 1981).

Enfin, le gouvernement Reagan a clairement apporté son soutien à l'intervention sud-africaine en Angola, par ses déclarations et par

son veto à la résolution présentée par le Conseil de Sécurité des Nations Unies, condamnant fermement l'opération sud-africaine et demandant des sanctions sévères contre le régime de Prétoria.

Actuellement, sept militants anti-apartheid attendent leur exécution. Le Mrap a lancé une campagne de cartes-pétitions que l'on peut se procurer au siège du Mouvement. Une vigoureuse protestation de l'opinion internationale peut leur sauver la vie.

Emeutes en Grande-Bretagne et en Irlande

C'est presque une guerre civile qui a secoué cet été l'Angleterre, déjà bien malade du conflit qui oppose les républicains irlandais au régime de fer de Mme Thatcher.

A Brixton, Birmingham, Liverpool ou Leeds, de violents affrontements ont eu lieu entre la communauté noire et les forces de police. Les Noirs, essentiellement jamaïcains, voulaient protester contre la présence permanente des policiers dans leurs quartiers et les provocations auxquelles les représentants de l'ordre se livrent fréquemment.

Dans chaque ville presque, les violences ont fait suite à l'arrestation injustifiée de jeunes Noirs.

Très rapidement, les émeutiers ont été rejoints par des Blancs victimes eux aussi de la crise et des provocations policières. Il faut savoir qu'en Grande-Bretagne, le chômage touche deux fois plus les Noirs que les Blancs. Les premiers sont cantonnés dans des quartiers où seuls les squatters blancs veulent pénétrer. Les ghettos anglais sont le refuge des chômeurs ; la délinquance y prolifère et un racisme anti-blancs s'installe paisiblement.

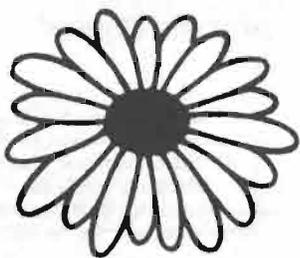
Ces émeutes, dont l'origine était raciale, se sont peu à peu converties en émeutes sociales où les pauvres, Noirs et Blancs, luttent

côte à côte, réconciliant les deux communautés. Le bilan de cet été s'élève à plusieurs morts, des dizaines de blessés et des centaines d'arrestations. Rien ne laisse cependant penser qu'il y aura, dans un proche avenir, une amélioration de la situation.

Au contraire - le festival de Nottingham Hill Gate, qui avait été ces dernières années le théâtre de heurts violents entre la police et la communauté noire, a été, en 1981, l'occasion d'une provocation raciste de la part du National Front, parti nazi. Cependant, aucune violence n'a été relevée au cours des trois jours de fête où les Caribéens envahissent les rues de la ville aux sons des Steel Bands, de la Samba et du Reggae.

En Irlande, l'effervescence n'a pas baissé depuis la mort du député Bobby Sands. Le dixième gréviste de la faim est mort dans l'indifférence générale des Anglais. A Belfast, plusieurs milliers de personnes ont accompagné son corps, privé de nourriture pendant deux mois, à sa dernière demeure.

Pour les Irlandais, comme pour les Noirs de Grande-Bretagne, l'heure du changement n'est pas arrivée. Il est à craindre qu'il y aura encore de nombreux Bobby Sands et de nombreux Brixton.



maillots de bain

bilytis
PARIS

piédssensibles

*les chausseurs
du confort et de l'élégance*

**Choix unique en chevreau
en sports et en bottes**

(1*) 5, rue du Louvre (Métro Louvre)

(9*) Gare Saint-Lazare - 81, rue Saint-Lazare (M° St-Lazare - Trinité)

(6*) Rive gauche - 85, rue de Sévres (Métro Sévres-Babylone)

(10*) Gare de l'Est - 53, Bd de Strasbourg (Métro Château d'Eau)

Magasins ouverts tous les lundis.

Pas de remise, mais...

**FABRICATION
ARTISANALE
PRIX ARTISANAUX**
Le
**"SUR MESURES"
PAR MODELISTE
DIPLOMÉE**

Ouvert jusqu'à 19h30

"AU RENARD BLEU"

FOURRURES

68, av. des Gobelins
Tél. : 331-16-85

Métro Place d'Italie
Autobus : 27-47-57-67-83

— Garde en frigorifique
— Service après-vente
— Crédit gratuit
— Parking gratuit

EN BREF

■ La municipalité socialiste de Mézioux a fait parvenir aux propriétaires de logements susceptibles d'être loués, une note datée du 27 janvier 1981, dans laquelle on peut lire : « Depuis plusieurs années, la municipalité s'efforce de préserver un équilibre de la vie locale en limitant, dans la mesure de ses possibilités, l'implantation de nouvelles familles étrangères dans la commune ».

Rappelant les obligations que doivent remplir les logeurs de familles étrangères, l'auteur de la lettre, Jean Brossette, adjoint au maire, met en garde les propriétaires qui ne penseraient pas « à ce problème » et n'aideraient pas la municipalité « à maintenir cet équilibre déjà si précaire ».

De telles pratiques, dans la banlieue parisienne avaient soulevées, on s'en souvient, de violentes protestations au début de l'année.

■ Pour avoir osé regarder les sœurs des frères Guillaumé, qui se faisaient bronzer, cinq bûcherons turcs ont été violemment agressés dans un petit village de la Meuse à la mi-juin. Les travailleurs turcs qui étaient venus chercher leurs volailles ont été attaqués à coups de gourdin et de fusil. L'un d'eux, Hassan Cevic 35 ans a été mortellement blessé dans le dos. Deux de ses compatriotes Ilyas Yaman et

Ferzi Bican ont été grièvement blessés. Les gardarmes venus au secours des travailleurs turcs ont dû, eux aussi, essuyer les coups de feu.

■ Le conseil municipal de Mertzwiller a donné sa démission le 23 août, pour protester contre l'extension d'un camp de tziganes.

■ Selon M. Peter Davies, secrétaire général de la société anti-esclavagiste, une organisation britannique, la Mauritanie, serait le détenteur de la forme d'esclavage la plus brutale. Sur un million d'habitants, la Mauritanie compterait au moins cent mille esclaves et trois cent mille semi-esclaves. Ces derniers seraient victimes d'une discrimination qui rappelle l'apartheid et le sort des intouchables en Inde.

■ Mme Yvette Roudy, ministre des Droits de la Femme, prenant la parole le 22 août à Orléans, a précisé que l'une des priorités de son ministère serait de combattre le sexisme effarant des manuels scolaires, bourrés de stéréotypes perpétuant « une image de la femme fortement marquée par la dépendance affective, dépouillée de sa valeur économique, car la femme demeure réduite à des rôles non productifs et se présente comme l'instrument d'une société de consommation ».

■ Les homosexuels se déclarent satisfaits des premières mesures gouvernementales. Le Ministère de l'Intérieur a ordonné la suppression du « Groupe de contrôle des homosexuels » et du fichier qu'il avait constitué.

■ Après des années de lutte menées par la Ligue Belge pour la Défense des Droits de l'Homme et le Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Xénophobie (M.R.A.X.), le parlement belge a adopté, le 30 juillet 1981, un texte de loi réprimant les discriminations raciales. Le racisme y est défini comme « une discrimination à l'égard d'une personne, en raison de sa race, de sa couleur, de son ascendance ou de son origine nationale ou ethnique ». Les auteurs d'insultes ou d'incitations à la haine sont désormais passibles, sur toute la surface du royaume, d'une peine de prison de huit jours à six mois et d'une amende de vingt-six à cinq cents francs ou de l'une des deux peines seulement. (100 FB = 14 FF).

■ Demba Sow, un jeune Sénégalais de 26 ans, gardien au Musée de l'Homme à Paris et membre du Conseil National du Mrap pendant plusieurs années a eu maille à partir avec la police dans la nuit du 14 juillet. Passé à tabac dans les locaux du commissariat de la rue de la Pompe, 16^e arrondissement, pendant deux bonnes heures, un certificat médical lui a été délivré, faisant état de « contusions multiples au visage et au dos ». Aucun certificat ne lui a cependant été délivré pour les insultes qu'il a dû essuyer. Après avoir prévenu le Mrap, il a décidé de porter plainte. L'intervention du Mrap auprès du ministre de l'Intérieur a immédiatement été suivie d'effets puisqu'une enquête de l'I.G.S., la police des polices, a été ordonnée.

les éditions
ouvrières



Françoise Briot
Gilles Verbunt

IMMIGRES DANS LA CRISE

L'essentiel sur la nouvelle
donne de l'immigration.
Un examen sérieux et
compétent du problème.

Collection « Comprendre pour agir »
21981 — 192 pages.

L'été indien s'achèvera à Genève

Le 14 août, Wynona La Duke Westergard, Indienne Ojibwa des Etats-Unis, a tenu une conférence de presse au siège du Mrap à l'initiative de la Commission « Amériques » et du Comité de Soutien aux Indiens des Amériques, sur l'extraction de l'uranium sur les territoires des réserves indiennes. (on sait que 90 % des réserves d'uranium aux Etats-Unis sont situées dans le sous-sol des réserves indiennes).

Elle a exposé les spoliations, les déportations des populations, la destruction de l'environnement naturel et surtout les conséquences désastreuses et souvent mortelles pour les mineurs et les populations indiennes des procédés anarchiques d'extraction du minerai (exploitation à ciel ouvert le plus souvent), de production de l'uranium et de stockage à l'air libre des déchets radioactifs à proximité immédiate des villages indiens. Un taux énorme de cancers du poumon parmi les mineurs, les stérilités temporaires ou définitives, les naissances d'enfants atteints de malformations en sont la conséquence. La radioactivité, évidemment, n'est pas biodégradable et il faudra souvent attendre vingt ans pour constater les effets des radiations actuelles.

Les réserves les plus touchées sont celles des Navajos dans l'Arizona — où le taux de chômage est supérieur à 50 % et le travail dans les mines d'uranium la seule issue —, et les territoires Sioux, du Sud-Dakota, dans les Black Hills, montagnes sacrées, déjà ravagées par les mines de charbon en violation des stipulations du Traité de Fort Laramie de 1868.

Parmi les compagnies étrangères qui participent à ce nouveau génocide figure la COGEMA, société française gérante de l'usine de retraitement de La Hague.

Il va sans dire que l'industrie de l'uranium procure d'énormes bénéfices aux compagnies minières. Le prix de l'uranium a augmenté dans des proportions considérables aux cours des dernières années, mais les Indiens n'ont guère profité du pactole. En 1975, ils ont perçu à titre de royalties, pour l'uranium extrait de leurs territoires, 60 cents par livre d'uranium vendue 30 dollars par les compagnies minières. Autrement dit : 2 % de la valeur de l'uranium vendu en échange de leurs souffrances et de leurs morts.

Sur ce chapitre encore, les Indiens revendiquent le respect des Traités signés par les Blancs avec les Nations indiennes qui reconnaissent leur souveraineté. Ces Traités assureraient aux Indiens la libre disposition des ressources de leurs territoires reconnus par ces textes et les laisseraient libres de juger de l'opportunité de les exploiter et de le faire en toute sécurité pour les populations.

Une conférence internationale à Genève

La prochaine « Conférence Internationale des Organisations Non-Gouvernementales sur les Peuples Autochtones et la Terre » va se dérouler du 15 au 18 septembre au Palais des Nations à Genève. Le Mrap qui est une de ces organisations Non-gouvernementales dotées du statut consultatif auprès de l'ONU, y sera représenté.

Les représentants des peuples autochtones doivent venir témoigner une nouvelle fois de la destruction de leur environnement naturel, des pollutions, des maladies, du sous-développement, de la misère, de la malnutrition, tous maux dus aux entreprises de colonialisme extérieur ou interne, liées aux nécessités du marché mondial et des intérêts des grandes sociétés transnationales. Ils exigeront leur reconnaissance en tant que Nations souveraines lorsqu'ils remplissent les critères définis par le Droit international, le respect des Traités signés de Nation à Nation et leur droit à l'autodétermination politique, culturelle, sociale et économique dans les autres cas.

Les Indiens du Canada, des Etats-Unis et de l'Amérique dite « latine » seront nombreux à cette conférence, mais aussi les Papous, les Maoris, les Aborigènes d'Australie, les Kurdes, les Lapons et tant d'autres, que nous ignorons souvent, qui subissent, certains depuis des siècles, l'oppression et l'humiliation.

La lutte des Indiens du Canada

Une autre question sera posée à Genève, par les Indiens du Canada cette fois. Il s'agit de leur survie en tant que groupe ethnique. Depuis dix ans, le gouvernement du Canada déploie tous ses efforts pour que la « *British North America Law* », sa Constitution, soit placée sous la juridiction du Parlement du Canada plutôt que sous celle du Parlement britannique, comme jusqu'à présent. Actuellement, ces efforts ont abouti à une résolution présentée devant le Parlement canadien demandant au Parlement britannique d'amender la Constitution canadienne actuelle pour en faire une « *Charter of Rights* » sous la juridiction du gouvernement canadien. Ceci est présenté aux Canadiens comme le moyen obligé pour achever le processus d'accès à l'indépendance complète de cette ancienne colonie britannique.

Mais pour les Indiens, les seuls peuples indigènes du pays, cette nouvelle Constitution est l'acte final du gouvernement du Canada pour les déposséder de leurs terres, s'emparer des ressources naturelles de celles-ci, abroger tous leurs statuts politiques particuliers et leur refuser, à tout jamais, le droit à l'auto-détermination. C'est une sorte de génocide législatif.

Les Nations indigènes du Canada n'ont jamais fait partie de la Confédération canadienne. Elles ont conclu des traités avec la Couronne britannique pour entretenir des relations pacifiques avec ses sujets, mais les relations entre les Nations indiennes et le gouvernement canadien n'ont jamais été formellement définies. Aujourd'hui, plus de 1 400 000 Indiens revendiquent leurs droits sur des territoires couvrant plus de 2 400 000 miles carrés. Ces faits ont été ignorés et même dissimulés par le gouvernement canadien dans son action pour acquiescer son indépendance vis-à-vis du Royaume Uni. Comme l'Afrique du Sud en Namibie, le gouvernement canadien essaie de déguiser au monde son plan pour voler de vastes territoires et leurs richesses à leurs propriétaires légitimes, les Indiens.

Robert PAC

SOUS LE SIGNE DU CHANGEMENT

L'injustice mise à nu

Dès ce mois-ci, le
Parlement va être saisi de plusieurs
projets de loi qui devraient changer radicalement
les conditions de vie des immigrés.
Un grand débat sur la place
qu'occupent les immigrés s'est
installé.

Le Front National de Jean-Marie Le Pen (extrême droite) n'a surpris personne en déclarant : « Si les socialistes, pour des raisons de basses besognes électorales, donnaient le droit de vote aux immigrés, ils engageraient le processus de défrancisation de la France (...) Le Front National lance un avertissement solennel au gouvernement contre ce projet insensé, ce projet contraire à l'intérêt des nationaux et à leur droit premier : celui d'être maîtres chez eux. Pour la France et les Français d'abord, le Front National s'opposera à de telles dispositions. »

Jacques Blanc, secrétaire général du Parti Républicain (P.R.) estime que cette mesure constitue « un premier pas dans la politique néfaste de la pêche aux voix ». Après avoir déclaré que son parti était « résolument opposé à cette idée » et qu'« aucun racisme » ne motivait cette prise de position, il poursuit : « Nous sommes de ceux qui continuent à estimer que les citoyens français sont les seuls à pouvoir choisir leurs propres élus » pour conclure : « Nous exigeons que la politique française soit exclusivement définie par le

peuple français lui-même ». N'est-ce pas, en des termes différents de J.M. le Pen, en appeler aussi à un nationalisme de mauvais aloi que de poser le problème en ces termes ?

Dès le 16 juin, dans le même esprit, Georges Tranchant, député sortant d'Asnières et conseiller régional, candidat de l'Union pour la Nouvelle Majorité, faisait distribuer un tract dans lequel ont peut lire : « Voulez-vous dans un proche avenir un Conseil Municipal et un Conseil Général animés par des étrangers socialo-communistes ? »

De même, on peut s'inquiéter d'une déclaration comme celle de Jacques Toubon, nouvellement élu député de Paris dans les rangs du R.P.R., affirmant au journal de 13 h sur Antenne 2 : « Le socialisme est une théorie d'origine étrangère. Ce n'est pas la tradition de la Révolution française ! »

Serge Dassault, président du Parti libéral s'éleva, quant à lui, « violemment contre toute atteinte aux droits fondamentaux et à la souveraineté du peuple français. »

Paris-Match se cache derrière un sondage du B.V.A. pour ressortir le seuil de tolérance établi par des « sociologues ». Seuil qu'il ne faut pas dépasser car « si la moyenne nationale pour la France apparaît supportable, en revanche la concentration des immigrés dans certaines régions atteint des proportions inquiétantes ».

Cet appel aux peurs aveugles s'exprime également dans la lettre d'un lecteur du Monde, M. Kirsch (12 août). Il s'interroge : « Verrons-nous sous nos préaux d'école des discours enflammés de tel Américain, P.D.G. d'une grande entreprise et travaillant en France depuis de nombreuses années, de tel joueur de football professionnel ressortissant d'une République Sud-américaine, de tel agent commercial libanais ou des épouses d'un honnête éboueur malien ? »

Minute prend son pied sur deux pages dans son édition du 12 août. L'article non signé, contourne habilement les limites fixées par la loi de 1972, réprimant les écrits racistes. →

Nicole Questiaux : « De la précarité à la solidarité »

Mme Nicole Questiaux, ministre de la Solidarité Nationale, prononçant une allocution à l'Assemblée Générale du Service Social d'Aide aux Emigrants (S.S.A.E.), le 17 juin, a défini en ces termes la politique nouvelle vis-à-vis de l'immigration.

« Si l'on veut résumer d'un mot la situation de l'immigré, c'est le terme de précarité qui vient à l'esprit. Précarité du droit au séjour, précarité face au racisme et aux discriminations, précarité des conditions de vie et de travail. Et la politique menée ces dernières années, de circulaires souvent illégales, de projets de lois souvent hâtivement préparés, de déclarations parfois brutales et d'instructions non publiées, incitait à l'arbitraire. C'était donc une politique d'institutionnalisation de la précarité dans bien des cas. Et cette précarité est une pression toujours plus insistante sur la population qui est venue travailler chez nous. (...) »

« Nous voulons donc prendre le contre-pied de cette orientation, et la politique que nous voulons mettre en œuvre reposera d'abord sur le respect. Le respect de tous, le respect de tous

les Français, de tous les immigrés, de leurs droits, de leur dignité. Un mot caractérisera notre démarche, mot que l'on retrouve dans l'intitulé même du Ministère dont j'ai la charge : c'est celui de solidarité. (...) »

« Je tiens tout de suite à souligner qu'en ce disant je ne pense pas « travailleurs immigrés » seulement mais « population immigrée ». La responsabilité qui est la mienne n'est pas la politique du travail, qui appartient d'ailleurs à mon collègue du Travail, mais vis-à-vis de la population. Ce qui veut dire que je sais bien que le gouvernement sait bien, qu'il y a une sédentarisation de fait de l'immigration, que se transforme sa structure sociale, que diminue le nombre des travailleurs isolés et qu'augmentent les pourcentages des familles, donc de femmes et de jeunes, et nous avons l'intention de regarder cette réalité en face. Cette sédentarisation exige une politique résolue d'insertion sociale et repose sur une approche globale de l'ensemble des problèmes de cette population. »

« Les questions de l'accueil, du logement, de l'école, de la formation, de la vie culturelle, de la santé, sont fondamentales. »

« L'action en direction des femmes et des jeunes doit passer à un stade plus avancé, plus fouillé, et la collaboration entre l'Etat, le secteur associatif, et les collectivités locales, est tout à fait primordiale. »

« Mais rien ne pourra être fait à ce niveau sans une reconnaissance, dans les textes et dans les faits, des droits et de la dignité des immigrés (...) »

« Nous n'ignorons pas la réalité et les difficultés. Le chômage, les mauvaises conditions d'habitat, donc les difficultés de cohabitation, touchent particulièrement les milieux où les immigrés vivent, les couches les plus populaires, les plus pauvres. Il ne faut pas se tromper et reporter sur les victimes les problèmes dont il nous appartient d'analyser les vraies causes. »

« Notre combat est indivisible et nous devons refuser le rapprochement, incitateur au racisme, entre nombre d'immigrés et chômage. « La lutte contre le chômage ne passe pas par le renvoi des immigrés, mais par un effort solidaire pour le droit à l'emploi pour tous. Nous progresserons tous ensemble ou nous ne progresserons pas. »

Enfin, deux quotidiens de province se distinguent particulièrement.

Le 27 juillet, le **Dauphiné Libéré** publiait deux lettres de lecteurs, appuyant les propos d'un autre correspondant que le journal avait publiés le 11 juin.

La première lettre, signée d'une dame Martin dénonce « *la sollicitude poussée à l'extrême pour les immigrés. Pauvre Français avachis, ils n'auront bientôt plus que la ressource de travailler, payer et se taire, pour que vivent grassement et sans travailler des millions d'immigrés ! Car, ne nous leurrions pas : toutes les mesures sociales qui viennent d'être prises ne profitent qu'aux immigrés. Vu le nombre élevé d'enfants qu'ils ont, quelle bonne chose, les allocations familiales !...* »

La seconde, signée Yves Lermite, demeurant aux Abrets (Isère), n'a rien à envier à la précédente : « *C'est une honte, peut-on lire, les secours qu'ils obtiennent. Pour eux on fait même des entorses aux règlements. Il leur suffit d'aller pleurer pour qu'on leur donne ce que l'on a auparavant refusé à un Français. Les bureaux des lamentations, ils connaissent billets d'avion pour partir en vacances, alors que beaucoup d'entre nous ne partent jamais.* »

Nous avons le contrôleur de la Sécurité sociale à notre porte après un jour d'arrêt de travail, alors qu'eux ne sont jamais inquiétés ».

N'y a-t-il pas là une provocation délibérée à la haine ?

Mais, la palme de l'imbécillité raciste revient sans conteste à l'éditorialiste, anonyme, de l'édition du 11 août du quotidien de Jacques Médecin : « **Nice Matin** ».

L'article, intitulé « *Bulletins de l'étranger* », déplore les mesures prises par le gouvernement, prétextant que, de toute manière, les immigrés ne cherchent pas à s'installer en France pour une longue période. La preuve... « *Ils envoient tout leur argent chez eux.* »

Le **Mrap** a confié ce volumineux dossier à ses avocats, envisageant d'éventuelles poursuites judiciaires.

Pour une insertion sociale et culturelle

Qu'en est-il réellement des intentions du gouvernement. Plusieurs circulaires ont mis fin, en attendant le vote d'un texte de loi, à des situations inhumaines et dramatiques. Les expulsions ont été suspendues sauf « *cas de nécessité impérieuse d'ordre public* » soumis au ministre de l'Intérieur ; il n'est plus possible d'expulser un immigré dont le conjoint est Français ou un jeune immigré né, ou ayant passé son enfance sur le sol de la République.

Les ministres de l'Intérieur et de la Décentralisation, de la Solidarité nationale, du Travail et le secrétaire d'Etat chargé des Immigrés, ont d'autre part signé le 11 août, une circulaire incitant les autorités régionales ou départementales à apporter « *leur aide aux étrangers* ». Cette circulaire définit les critères de régularisation des immigrés en situation irrégulière. Elle prévoit que ceux-ci, dans leurs démarches, peuvent se faire accompagner d'une personne de leur choix, membre d'une association d'immigrés, de solidarité ou d'un syndicat. Elle incite également les employeurs ayant fraudé, à déclarer leurs employés et leur fournir des contrats de travail ; jusqu'au 31 décembre, aucune poursuite ne sera engagée contre ceux qui, jusqu'à aujourd'hui, employaient des ouvriers non déclarés, précise la circulaire.

Les immigrés n'obtenant par leur régularisation pourront faire appel devant une « *commission départementale de recours* » qui devrait examiner les cas dossier par dossier. Dans tous les

cas, il n'y aura plus d'expulsions, dit-on au secrétariat d'Etat, bien que certains immigrés soient susceptibles d'être « *reconduits aux frontières* », avec la possibilité de revenir en France une fois leur situation régularisée. « *Aujourd'hui, le chômage est un fléau social trop important, argumente François Autain, pour que nous puissions nous permettre d'accueillir des immigrés sans emploi* ». Une circulaire (5 août) avait toutefois indiqué : « *Bien que la situation de l'emploi demeure en principe opposable, il faut une application très souple de ce critère* ».

Les services de M. Autain travaillent actuellement sur « *l'insertion sociale et culturelle* » des immigrés. Cette tâche devrait être « *un axe de la politique du gouvernement* ». Le Parlement sera saisi en septembre d'un projet de loi plus global « *relatif à la situation et l'emploi des immigrés* », devant garantir les droits de ces derniers.

Dans la présentation de ce projet, qui devrait subir encore quelques transformations, dans le but d'abroger la loi Bonnet du 10 janvier 1980, François Autain a insisté sur l'urgence de mettre fin le plus rapidement possible à la « *situation d'infra-droit* » dans laquelle se trouvaient les immigrés.

Les projets de lois en préparation devraient remettre sérieusement en cause le décret loi de 1939 qui soumet à une autorisation préalable et à un droit de contrôle les activités des associations étrangères.

Voteront ? Voteront pas ?

Au-delà des déclarations fracassantes, le vote éventuel des immigrés soulève des problèmes de

fond qui doivent donner lieu à une discussion approfondie.

La France et le Tiers-Monde

La Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui s'est ouverte le 1^{er} septembre à Paris, a pour objectif de « *mettre au point, d'adopter et d'appuyer* » un « *programme substantiel d'action* » en vue de « *doubler, d'ici 1990, le revenu de chacun des pays intéressés et aussi d'assurer que les couches les plus pauvres* »

des populations bénéficient pleinement de cette amélioration ».

Dans ces pays, au nombre de 31, règne la plus extrême pauvreté, avec son cortège de malnutrition, de maladies, de mortalité, d'analphabétisme. Le revenu annuel moyen par habitant n'y dépasse pas 200 dollars.

Ouvrant la conférence, le Président François Mitterrand a indiqué que la France « *souhaite que, dans les rapports Nord-Sud, un esprit de responsabilité partagée remplace la méfiance et l'indifférence* ».

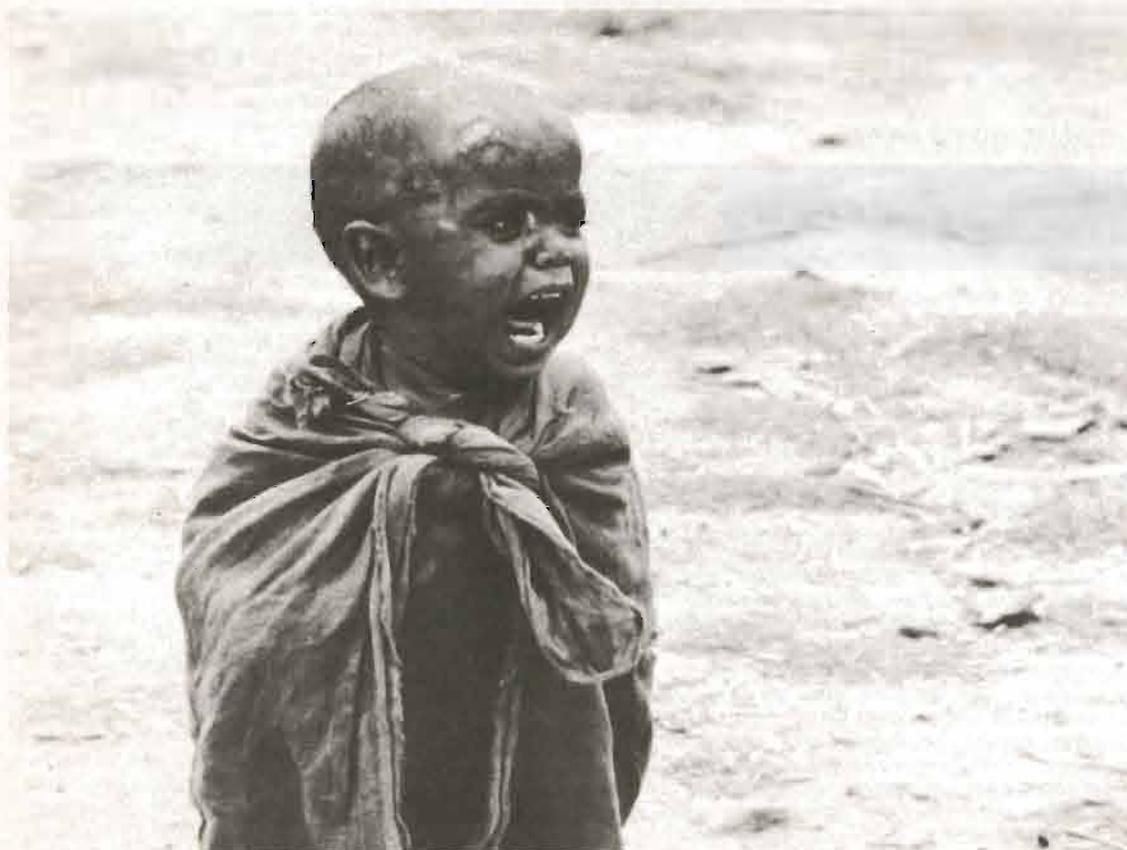
Il a souligné le lien positif qui existe entre l'activité économique des pays industrialisés et le développement du Tiers Monde, contrairement aux idées trop souvent répandues. « *La croissance si nécessaire pour nous libérer du chômage et de la pauvreté, qui pourrait croire aujourd'hui qu'elle ne dépend pas d'abord de la prospérité commune ? a-t-il déclaré (...)* L'industrialisation d'une partie du Tiers-Monde fait-elle peur aux économies avancées, accrochées à leur monopole ? »

« *La concurrence des pays récemment industrialisés menace sans doute quelques-uns de nos secteurs affaiblis, mais globalement cette concurrence est le signe du développement de tous, de l'apparition de partenaires inédits, fournit la preuve que s'ouvrent de nouveaux marchés. Tout indique que ces mutations suscitent beaucoup plus d'emplois qu'elles n'en suppriment. La solidarité pour le développement avec l'ensemble du Tiers Monde m'apparaît tout à la fois comme la clé de notre avenir commun et une nécessité pour nous.* »

« *Aider le Tiers Monde, c'est s'aider soi-même à sortir de la crise.* »

M. Mitterrand a annoncé que la France compte rattraper son retard pour porter, d'ici 1988, à 0,7 % du Produit National Brut (P.N.B.) l'aide publique aux pays en voie de développement, objectif fixé par les Nations Unies.

Précisons à ce propos que le précédent gouvernement affirmait que cette aide se montait à 0,66 % du P.N.B. Mais pour atteindre ce chiffre, il devait inclure les sommes allouées aux D.O.M.-T.O.M. M. Jean-Pierre Cot, ministre de la Coopération et du Développement a tenu, dès le 3 juillet, à rétablir la vérité des chiffres : une fois retirés les D.O.M.-T.O.M. (qui s'inscrivent dans le budget national), l'aide au Tiers Monde ne représente actuellement que 0,31 % du P.N.B. et la France se situe par rapport aux autres pays non pas à la 5^e place mais à la 11^e.



Vont-ils enfin pouvoir manger ?

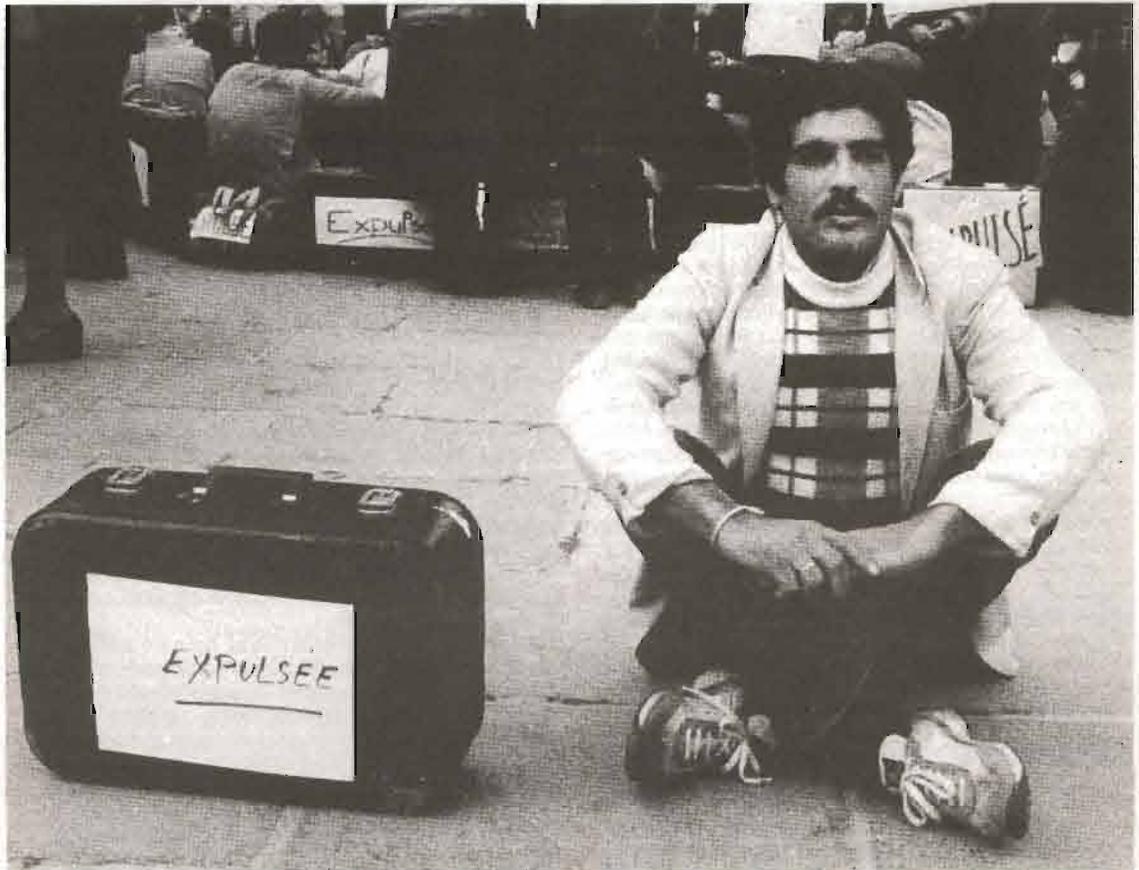
Pour sa part, le **Mrap** a posé des jalons dans son « **Manifeste sur l'immigration** » publié le 21 mars dernier. Au chapitre des libertés, il demande que « *des moyens juridiques et pratiques soient mis en œuvre pour assurer la libre expression démocratique des immigrés, leur droit d'association et de revendication, leur participation, non seulement aux débats et aux décisions qui les concernent, mais à l'ensemble de la vie de la cité* ».

Dans le chapitre consacré à la fraternité, le Manifeste précise : « *Plutôt qu'une société égoïste, étroitement nationaliste, il faut promouvoir l'ouverture aux autres cultures, accepter et respecter tous les membres d'une société qui est, dans les faits, pluraliste, pluri-ethnique et pluri-culturelle. La concertation constante est le moyen de la vie commune. Une concertation à double sens où l'on ne préjuge pas de l'opinion et des revendications d'autrui.* »

Claude Cheysson, ministre des Relations extérieures, a soulevé la question en ces termes au cours de la conférence de presse tenue le 8 août à Alger : « *Un projet pourrait être prochainement déposé au Parlement, permettant aux immigrés installés en France depuis longtemps, d'obtenir le droit de vote aux élections municipales* ». Sans parler des réactions virulentes citées plus haut, différentes prises de position émanant parfois de membres du gouvernement, soulignent la complexité d'un problème qui est loin d'être résolu.

Le lendemain de cette déclaration, le **Matin de Paris** publiait une interview de François Autain, secrétaire d'Etat chargé de l'Immigration, dans laquelle il rappelait les termes du programme socialiste : « *Notre programme comportait 110 propositions. Nous avons sept ans pour le mettre en application. Et ce n'est pas parce que le gouvernement, en place depuis seulement trois mois, n'a pas encore débattu en son sein le droit de vote des immigrés aux élections municipales qu'il y a renoncé. Chaque chose en son temps.* »

Quelques jours plus tard, sur les ondes de **France-Inter** et dans une interview accordée au journal **Libération** le secrétaire d'Etat déclarait :



Ph. A. Senna

C'était hier (manifestation du 15 avril à Paris).

« *Les immigrés ne voteront pas aux élections municipales de 1983* ».

Du côté du **Parti Socialiste** (P.S.) la voix de Christiane Mora, secrétaire nationale, contredit quelque peu les propos de François Autain : « *Si le gouvernement a parlé maintenant, de ce pro-*

blème dit-elle, c'est bien dans l'intention que les municipales de 1983 soient ouvertes aux immigrés »

Jean Colpin, secrétaire du Comité Central du **Parti Communiste Français** (P.C.F.), considère pour sa part le problème comme étant « *com-*

Le Mrap consulté pour l'élaboration de la nouvelle politique.

Depuis la mise en place des nouvelles autorités gouvernementales, le **Mrap** a eu des entretiens avec plusieurs ministres et des réunions de travail avec leurs collaborateurs.

Le 25 juin, M. **Jean Le Garrec**, Secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, recevait une délégation composée de Georges Pau-Langevin, vice-président du **Mrap**, Albert Lévy, secrétaire général et Claudine Mardon, trésorière. Cette première rencontre officielle permettait de faire le tour des problèmes intéressant l'action du **Mrap** et dont les différents ministères seraient amenés à traiter.

Pour l'examen des questions concrètes concernant les travailleurs immigrés et un échange de vues sur les orientations des nouveaux textes en préparation, une délégation du **Mrap** rencontrait, le 26 juin, M. **Jean Perradeau**, conseiller technique au secrétariat d'Etat chargé des Immigrés. Cette délégation comprenait Georges Pau-Langevin, Albert Lévy, René Mazenod et Jean-Pierre Garcia, secrétaires nationaux, Claudine Mardon, Jacqueline Costa-Lascoux et Mania Aouri, membres du Bureau National.

Dans le même esprit, M. **Frédéric Thiriez**, Conseiller technique au ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation s'entretenait, le 30 juin, avec René Mazenod, Jacqueline Costa-Lascoux, Pierre-Henri Jarreau, secrétaire national, et David Naishtat, responsable de la Permanence Juridique.

C'est à la suite de ces deux rencontres que des interventions du **Mrap** ont été possibles pour aplanir les difficultés rencontrées par certains travailleurs immigrés au dossier litigieux, ou se heurtant à la mauvaise volonté de certains services.

Le 6 juillet, un entretien avait lieu avec M. **André Henry**, ministre du Temps Libre. Y participaient : François Grémy, président du **Mrap**, Albert Lévy, Jean-Pierre Garcia, Mania Aouri et Nicole Glasmann, membre du Bureau des comités parisiens. Les délégués du **Mrap** ont présenté un certain nombre de propositions, groupées dans un « *projet d'intervention culturelle* », visant à dé-

velopper les échanges avec les immigrés et leurs cultures.

Le 9 juillet, c'est M. **François Autain**, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Solidarité Nationale, chargé des Immigrés, qui s'entretenait longuement avec cinq représentants du **Mrap** : Albert Lévy, René Mazenod, Jacqueline Costa-Lascoux, Mania Aouri et Yasmina Attab, membres de la Commission Immigration. Parmi les sujets abordés : la révision des textes législatifs et réglementaires sur l'immigration, le regroupement familial, la régularisation des « sans papiers », le droit d'association.

Le 24 juillet, M. **François Autain** recevait l'ensemble des associations d'immigrés et de solidarité, pour les informer des orientations et des premières dispositions adoptées. Le **Mrap** était représenté à cette réunion par Georges Pau-Langevin, René Mazenod et Denise Lapègue, membre de la Commission Immigration.

Le 17 août, un échange de vues approfondi sur l'abrogation de la Loi Bonnet et l'élaboration du texte de remplacement avait lieu au secrétariat d'Etat chargé des Immigrés, entre M. Charvet, Conseiller technique et, pour le **Mrap**, François Grémy, Albert Lévy, Jean-Pierre Garcia, Claudine Mardon et David Naishtat.

A la Commission chargée d'établir le bilan de la situation

Signalons, en outre, que le **Mrap** a été invité à intervenir devant la Commission chargée par le Premier ministre d'établir le bilan de la situation en France, présidée par M. François Bloch-Lainé.

Le 6 août, les représentants de notre Mouvement étaient entendus par la Commission. Des exposés ont été présentés par François Grémy (analyse d'ensemble du racisme en France, appli-

Le 26 août, M. **Anicet Le Pors**, Ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la Fonction Publique et des Réformes Administratives, recevait une délégation du **Mrap** composée de Charles Palant, vice-président, Albert Lévy, Claudine Mardon, Laure Dachevski-Perrin, Claude Richard et Jean-Pierre Dreyfus, membres du Bureau national, et Solange Sainville, membre de la Commission DOM-TOM. L'entretien porta sur diverses mesures à prendre en vue de faciliter l'accueil des étrangers dans les Administrations, ainsi que sur les problèmes des fonctionnaires originaires d'outre-mer.

Mme **Nicole Questiaux**, ministre de la Solidarité Nationale, avait pris contact avec les associations d'immigrés et de solidarité, au cours d'une réception en juin. Pour le **Mrap**, étaient présents : René Mazenod et Claudine Mardon. Par ailleurs, elle reçoit une délégation de notre Mouvement le 4 septembre. Nous rendrons compte de cet entretien dans notre prochain numéro.

D'autres rencontres sont prévues dans les prochaines semaines, tant avec des ministres qu'avec des députés. Le **Mrap** entend ainsi à la fois être informé des projets en cours et prendre part activement aux changements dans tous les domaines qui se rattachent à son action.

Signalons, en outre, que le **Mrap** a été invité à intervenir devant la Commission chargée par le Premier ministre d'établir le bilan de la situation en France, présidée par M. François Bloch-Lainé.

Le 6 août, les représentants de notre Mouvement étaient entendus par la Commission. Des exposés ont été présentés par François Grémy (analyse d'ensemble du racisme en France, appli-

cations de la Loi du 1^{er} juillet 1972, problèmes des D.O.M.-T.O.M.), René Mazenod (immigration), Jean-Pierre Garcia (néo-nazisme), Pierre-Henri Jarreau (étudiants étrangers), Bertrand Bary (Tziganes et Gens du Voyage), Jean-Louis Sagot-Duvauroux (relations avec l'Afrique du Sud).

A l'issue de l'audition, qui a duré 1 h 15, des dossiers sur chacun des thèmes évoqués ont été remis à la Commission.

plexe », car « ces immigrés demeurent des citoyens de leurs pays d'origine, auxquels il restent profondément attachés ». Il poursuit : « Nous sommes d'accord, dans l'immédiat, sur les urgences qui s'imposent : faire respecter les droits des immigrés, élargir la démocratie en ce qui les concerne, leur droit d'être élu aux prud'hommes, le droit d'être respectés dans les entreprises, ce qui n'est pas le cas actuellement ».

Quant au droit de vote pour les immigrés, le secrétaire du P.C.F. rappelle : « Nous n'étions pas favorables, mais évidemment notre position peut être amenée à être revue », si ce droit est « l'aboutissement d'un long processus d'insertion ».

Jacques Chirac, président du Rassemblement Pour la République et maire de Paris, s'est défendu d'avoir préconisé ce droit en 1979 devant l'Assemblée des maires de France. Dans une interview accordée au journal *Le Monde* et publiée le 25 janvier 1980, le maire de Paris trouvait « naturel » que ce droit soit accordé « aux résidents et non pas seulement aux nationaux ». Hélas, faisait-il pourtant remarquer, « Les élections municipales sont aujourd'hui, à l'évidence, des élections politiques qui participent en tant que telles à l'expression de la volonté politique nationale. Dans ces conditions, il n'est pas possible de donner le droit de vote à ceux qui n'ont pas la nationalité française ».

Aujourd'hui, le président du R.P.R. maintient cette position, se déclarant toutefois « favorable à l'extension ou l'aménagement des droits professionnels, syndicaux ou familiaux ». Le secrétaire général de cette organisation, Bernard Pons considère la proposition socialiste comme « une atteinte à la tradition républicaine que des étrangers puissent influencer sur la composition d'une assemblée parlementaire, le Sénat en l'occurrence ».

Pour les organisations syndicales, *Force Ouvrière* (F.O.) se déclare, par la voix de son secrétaire confédéral Willy Gitler, « perplexe, car il y a plus urgent à faire, notamment la régularisation de la main-d'œuvre clandestine ».

La Confédération Française Démocratique des travailleurs (C.F.D.T.) « enregistriste, quant à elle, avec satisfaction cette orientation qu'elle a réclamée dans son mémoire remis à F. Autain.

Cette disposition permettrait aux travailleurs immigrés de se prononcer sur la gestion des municipalités dans lesquelles ils vivent. La C.F.D.T. espère ainsi que leurs problèmes seront mieux pris en charge. Mais, précise la centrale, le droit de vote, s'il veut être un facteur d'insertion et de promotion des communautés immigrées en France, et non une mesure d'intégration, souvent rejetée par les immigrés eux-mêmes, doit s'instaurer dans un ensemble de droits nouveaux ».

La presse ne s'est pas privée non plus de donner son point de vue.

Le *Quotidien de Paris* sous la plume de Dominique Jamet, se pose la question : « Il est à croire que ni le Parlement, ni le pays ne sont mûrs pour une telle décision qui, aux yeux de beaucoup, ouvrirait une brèche dangereuse dans le mur de la cité ».

Les déclarations du ministre et du secrétaire d'Etat sont qualifiées « d'intention généreuse ». D. Jamet y voit la volonté de nos gouvernants de « remettre les pas de la France d'aujourd'hui dans ceux de la France d'hier, à l'époque où la grande nation ouverte, fraternelle, n'était pas devenue ce peuple xénophobe et frileux, où les « beaufs » et les « Dupont Lajoie » font la loi, où on a oublié depuis longtemps que l'étranger n'est pas un ennemi, mais un frère ».

Au *Figaro*, Xavier Marchetti ne s'embarrasse pas du verbiage académique pour contrer ces « offensives verbales » qui « risquent de donner au nouveau pouvoir un style curieux, à défaut d'une politique assez réaliste ». En conclusion de son article, il ajoute : « Et s'il y a droit de vote, il devrait y avoir, dans l'esprit de nos lois, droit d'être candidat ».

Dans le *Canard Enchaîné* du 12 août, Gabriel Macé qualifie ce projet de « généreux » et l'estime « tout à fait normal pour les travailleurs immigrés, intégrés depuis des années à la vie sociale d'une commune ou d'un quartier de ville : s'ils n'ont pas acquis la nationalité française, ces travailleurs ne sont pas étrangers à notre économie. Pourquoi n'auraient-ils pas voix au chapitre comme les travailleurs nationaux ? ».

D'un sondage publié par *Paris Match* effectué les 12 et 13 août auprès d'un échantillon de 1 044 personnes, représentatives de la population fran-

çaise âgée de plus de 18 ans, il résulte que 58 % s'opposent au vote des immigrés, contre 35 % de partisans et 7 % sans opinion. 55 % des personnes interrogées pensent que ce projet a un but électoral alors que 39 % pensent qu'il permettrait aux immigrés de mieux participer à la vie locale. A la question « Quelle serait, selon vous la famille politique française qui bénéficierait le plus de ce vote supplémentaire ? », 39 % penchent pour le P.S., 26 % pour le P.C., 4 % pour le R.P.R., 2 % pour l'U.D.F. et 29 % n'ont pas d'opinion. 66 % des personnes se prononcent contre l'éligibilité d'un immigré, 29 % se prononcent pour et 5 % n'ont pas d'opinion.

Ce déchaînement de commentaires n'a pas suffi à faire prendre position, sur le sujet, aux organisations d'immigrés elles-mêmes.

Si ce nouveau droit apparaît pour beaucoup comme un rêve, les organisations d'immigrés, ou les immigrés eux-mêmes, se sont attachés à revendiquer pour le moment des droits beaucoup plus élémentaires, que le précédent septennat avait considérablement réduits.

Dans une interview accordée au quotidien « *Libération* », publiée le 10 août, le secrétaire d'Etat aux immigrés a défini les tâches prioritaires auxquelles le nouveau gouvernement allait travailler dans l'immédiat.

« Des discriminations politiques existent dans l'attribution de la nationalité française » a déclaré François Autain, citant deux cas concrets. « Je ne sais pas combien de décisions de ce type ont été prises tous les ans. La responsabilité en incombe à mes prédécesseurs, ministres du gouvernement de M. Giscard d'Estaing (...) » « Sous l'ancien régime, poursuit F. Autain, être sympathisant d'un grand parti de gauche signifiait donc manquer de loyalisme à l'égard de la République française. C'est une atteinte à notre tradition de liberté d'opinion. C'est dégradant pour ceux qui ont pu donner ce type de signes ».

« Je le dis très clairement et très solennellement : être sympathisant d'un parti dans lequel des millions de Français se reconnaissent ne sera plus, à partir d'aujourd'hui, un motif de refus de la nationalité française ».

Mario GRANELLI

Initiatives gouvernementales contre les menées racistes et néo-nazies

Peu de temps après son entrée en fonction, M. Gaston Defferre, ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation, a stigmatisé les menées des groupes nazis. Prenant la parole, le 26 juin, à l'École Nationale Supérieure de Police, à Saint-Cyr-au-Mont-D'Or (Rhône), il a déclaré : « Les groupes d'extrême-droite néo-nazis, racistes, ceux qui posent des bombes et profanent les cimetières, n'ont pas leur place dans notre collectivité et encore moins dans la police. »

Par ailleurs, à la suite des violences policières exercées contre les immigrés habitant la cité de La Cayolle à Marseille, et de l'attentat qui a eu lieu ensuite, le ministre a vigoureusement condamné les contrôles abusifs et les « ratonnades » si fréquents dans cette ville. Le Chef de la Sûreté Urbaine de Marseille a été muté.

Autre fait significatif : le nouveau ministre de l'Intérieur a retiré les plaintes en diffamation que son prédécesseur, Christian Bonnet, avait déposées contre les dirigeants des syndicats de police (F.A.S.P. et S.N.A.P.C.) qui avaient dénoncé, l'été dernier, la présence de membres de la F.A.N.E. dans la police nationale.

Soulignons enfin l'importance de la circulaire du 28 août, adressée aux préfets par M. Defferre, pour les inviter à s'opposer activement à la propagande antisémite et néo-nazie.

Il leur demande d'« exercer la plus extrême vigilance à l'égard des libellés anti-sémites ou d'une littérature à inviter le lecteur à porter un jugement de valeur morale favorable aux dirigeants nazis. L'apologie du nazisme comme celle de l'antisémitisme par voie d'écrits qui peuvent revêtir la forme de tracts, d'articles de presse ou de livres constituent une des formes les plus perfides du racisme ».

« Dans ce domaine, poursuit le ministre, les tracts se dissimulent sous l'anonymat. Les articles de presse émanent généralement d'individus ou d'organisations qui sont des nostalgiques du régime nazi. Enfin, certains ouvrages, sous le couvert de récits ou d'essais historiques, peuvent présenter, sous un jour complaisant, les agisse-

ments de dirigeants qui ont été condamnés à Nuremberg comme criminels de guerre, ou, comme faits de guerre, les combats des unités nazies, parvenant ainsi à banaliser les atrocités qu'elles ont commises.

Les préfets devront appliquer les « dispositions législatives en vigueur concernant les menées à caractère raciste ou apologistes du racisme par voie de presse ».

« En application de l'article 40, alinéa 2 du code de procédure pénale, il appartient aux préfets de

signaler systématiquement au parquet compétent tout écrit contenant les éléments constitutifs des délits prévus et réprimés par l'article 24 de la loi du 29 juillet 1881 ».

Par ailleurs indique la circulaire « si la diffusion dans le public de tracts ou d'articles de presse est de nature à provoquer des troubles graves ou imminents de l'ordre public, il est possible aux préfets d'user de leurs pouvoirs généraux de police pour prononcer l'interdiction de ces écrits par voie d'arrêtés et de prononcer leur saisie. »

L'article du « *Provençal* » rendant compte de la rencontre entre le comité du Mrap de Marseille et Gaston Defferre.

Après les attentats de La Cayolle Toute discrimination raciale et toute violence doivent être proscrites

souligne le ministre de l'Intérieur en recevant une délégation à l'Hôtel de ville

A la suite des incidents qui se sont produits la semaine dernière à la cité de La Cayolle (IX^e), M. Gaston Defferre a reçu dimanche matin, dans son cabinet de l'hôtel de ville, une délégation du Mouvement contre le Racisme et l'Antisémitisme et pour la Paix (M.R.A.P.) et comprenant également des représentants d'associations de solidarité avec les immigrés ainsi que d'habitants des cités La Cayolle et Bassens.

La délégation a informé le maire de l'émotion causée dans ces quartiers par l'interdiction policière du 10 juin à La Cayolle ainsi que par le dépôt de bombes à la cité Bassens et au Baou de Sormiou (La Mandarine) dans la nuit du 12

responsables des associations représentatives ne ont pas à entraver l'action de la police lorsqu'elle est exercée en sa faveur. Ils demandent que les populations soient mieux protégées et que les victimes de ces attentats soient indemnisées. La délégation a également souligné l'importance de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme.



Les représentants du M.R.A.P. et des associations d'habitants de La Cayolle, Bassens et La Mandarine, dimanche matin dans le bureau de M. Gaston Defferre à l'hôtel de ville de Marseille. (Photo Albert Botti)

livres

« Le sale espoir »

Sans doute le plus beau, le plus prenant des livres d'Annie Luran, qui donne-là une dimension nouvelle à sa conception du roman-vérité (1).

Après avoir exprimé la manière d'être et de sentir de beaucoup d'autres « marginalisés », elle se fait, dans cet ouvrage, le porte-parole de ceux que l'on appelle les « handicapés » — plus précisément ceux qui sont soignés à Berck, victimes pour la plupart d'accidents de la route, ce « mal du siècle ».

Un cri de souffrance, mais surtout de révolte, traverse ces pages d'une impressionnante rigueur.

Sans fard, sans outrance, ce monde « mis à part » nous révèle sa monotonie et ses soubresauts, la lutte de chacun pour « s'en sortir », pour exister vraiment : « On est comme tous les jeunes... On n'est pas malades, à part nos roues, on est comme les autres, on aime bien s'amuser... Vivre ailleurs, chez soi, travailler, aller au café, au cinéma, aimer et être aimés : en permanence, ils « marchent à l'espoir, combustible inépuisable »...

Mais la ségrégation n'est pas seulement matérielle, dans la « pension-prison », dans la ville vide, « silencieuse comme une attente ». Elle s'inscrit dans « les dévouements ostentatoires, les regards charitables ». Et ces témoignages à fleur de peau interrogent le lecteur sur ses propres comportements : comment faire en sorte qu'une différence, quelle qu'elle soit — de peau, de culture, de conception, de situation — ne se traduise pas en distance, en rupture, en sentiment de supériorité ? Comment se garder en toute occasion de définir, classer et juger l'Autre d'emblée, en fonction de son apparence, de son « appartenance » ?... « C'est mon fauteuil qui les dérange, pour leur plaisir, il faudrait que je reste à chialer pour qu'ils me consolent »...

On voudrait pouvoir citer sans limites, ces mots si justes, directs et profonds, saisis au vol par Annie Luran, mais aussi son propre texte, où elle a su si remarquablement les intégrer, personnages et auteur étant en parfaite communion.

A.L.

(1) « Le sale espoir ». Jeunes handicapées au quotidien. Editions L'Harmattan.

disques

Tana Maria : « Piquant » (CJP 151, Dist. D.A.M.)

La musique brésilienne a ceci de très fort, c'est qu'elle satisfait à la fois les danseurs et les non-danseurs. Les compositions de **Tana Maria** charment agréablement l'oreille et le corps. On ressent à la fois le besoin de danser et d'écouter ces Sambas et autres rythmes populaires des grandes villes brésiliennes. Dommage que ce charme soit rompu lorsqu'elle chante en anglais.

Ibo Simon (Debbs/Sonodisc HDD 674)

Ibo Simon, chanteur de profession et acteur à ses temps perdus, nous livre son deuxième album. Rendu célèbre par son « *Moi y'en a êtes plus bô que toi* », version antillaise du « *Magouilles Blues* » de **François Béranger**, **Ibo Simon** ne s'exprime pas uniquement par la Biguine. Sa musique, indéfinissable, s'en inspire tout autant que du Calypso ou du Jazz. Cette originalité donne un profil assez intéressant à sa démarche, même si, parfois, on a l'impression que ça ne pète pas bien haut.

Yabby U. : « Beware » (Jeh Live/S.F.P.P. 89003)

King Sounds : « Happiness » (Jah Live/S.F.P.P. 89004)

Retour vers Babylon avec le producteur **Yabby U.** qui nous livre ici un éventail de ses compositions. Avec **Sly Dun-Bar** (batterie), **Robbie Shakespeare** (basse), **Chinna Smith** (guitare) et **Skully** (percussions), inutile de dire que c'est du beau et bon travail. Du Dub, en plus. Enfin presque, **Yabby U.** pousse quelques vocalises de temps à autre, mais l'ensemble n'y perd rien. Un disque qui se tourne résolument vers les racines africaines ; nous les renvoyant à travers les percussions de **Skully**.

King Sounds opère, lui aussi, un retour vers les racines, mais en s'arrêtant au Calypso. Non pas un de ces airs gnan-gnan dont les touristes américains sont friands. Non, un de ces rythmes bien balancés auquel le Reggae nous a habitués, sur lequel vient se plaquer une voix superbe qui vous sussure dans l'oreille des cris de révolte et de liberté, des airs d'amitié et d'humilité. On retrouve aussi sur ce disque les grosses locomotives, malheureusement trop nombreuses pour les citer toutes. Le mieux est d'acheter le disque.

Marc MANGIN

cinéma

San Mao

Shangai, hiver 1948. Un enfant de 8 ans. San-Mao (« *trois poils* » en chinois) se traîne dans les rues de cette grande ville en quête de nourriture. Gavroche moderne, il vit la misère et le froid, la faim et la solidarité, l'espièglerie et la tendresse. Un jour, l'enfant décide de se vendre lui-même. Il découvre alors que, pàs plus que la misère, l'argent ne fait le bonheur.

San-Mao, c'est la traduction cinématographique d'une bande dessinée extrêmement populaire dans la Chine de 1947. Allez voir ce film drôle et grave à la fois. Allez y, sans oublier d'emmener vos enfants.

J.-P. G.

Deuxièmes Rencontres des Cinémas Méditerranéens

Du 27 septembre au 4 octobre se tiendront à Vittel les deuxièmes rencontres des cinémas méditerranéens. Des films, des réalisateurs, des distributeurs et des critiques des différents pays du bassin méditerranéen auront la possibilité de confronter leurs œuvres et leurs projets cinématographiques.

Le Festival de l'an dernier fut particulièrement marqué par un hommage à Youssef Chahine, le grand réalisateur égyptien dont l'œuvre a tellement influencé les jeunes cinéastes du Maghreb et du monde arabe. En une période où les conflits du Moyen-Orient reprennent une consistance si grave, le **Mrap** se doit de saluer une initiative qui permet de montrer à quel point ces pays sont proches et originaux à la fois. Souhaitons cependant que cette année il n'y ait plus de problèmes « techniques » empêchant la programmation de films palestiniens aux côtés des films israéliens (progressistes) retenus.

J.-F. M.

carnet

NOS DEUILS

Isi Blum-Cleitman, secrétaire général de l'Union des Engagés Volontaires et Anciens Combattants Juifs, est décédé le 14 août. Militant lucide et d'un dévouement sans faille, il s'était tout entier consacré, depuis la Libération, à la vie et au développement de cette association. Il fut, en 1949, parmi les fondateurs du **Mrap**, auquel il a toujours apporté son précieux soutien, soulignant le lien entre les combats d'hier contre le fascisme et ceux que nous poursuivons aujourd'hui.

Albert Lévy représentait le **Mrap** à ses obsèques.

*

Nous avons appris avec émotion le décès à l'âge de 89 ans, de **M. Maurice Baumont**, membre de l'Institut, professeur honoraire à la Sorbonne, président d'honneur du Comité d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale. A maintes reprises, cet éminent historien avait marqué sa sympathie à l'action du **Mrap**. Parmi ses nombreux ouvrages, celui qu'il avait consacré « *Aux sources de l'affaire Dreyfus d'après les archives diplomatiques* » avait particulièrement retenu notre attention et donné lieu à un article de l'auteur dans « *Droit et Liberté* ».

*

C'est avec une peine profonde que nous avons appris la disparition de notre amie **Simone Lehmann**. Depuis la fondation du Centre de Liaison des Educateurs contre les Préjugés Raciaux, elle avait participé à son animation et à son action.

Agée de 78 ans, jusqu'à l'extrême limite de ses forces, elle a marqué son attachement et son soutien au **Mrap** en participant à ses activités selon ses moyens. En associant à notre deuil le souvenir de son mari, **Robert Lehmann**, lui aussi militant dévoué de notre Mouvement, nous exprimons notre amicale sympathie à ses enfants et petits-enfants.

*

Bill Coleman, qui vient de mourir, âgé de 77 ans, était de longue date membre du **Mrap**. Ce grand trompettiste de jazz, venu vivre en France en 1948 pour échapper à la ségrégation raciale aux Etats-Unis, avait notamment participé à un gala organisé par notre Mouvement à la Salle Pleyel, dans les années 1950.

*

L'abbé **Paul Catrice**, mort en juillet à l'âge de 76 ans, avait consacré beaucoup d'efforts à l'action contre le racisme, préoccupé aussi bien du rapprochement entre l'Eglise et le judaïsme que des méfaits de la domination coloniale. Conseiller de l'Union Française de 1947 à 1952, il créa en 1957 un Festival international du Film consacré à la connaissance et aux luttes des peuples opprimés. Le **Mrap** était représenté dans le jury de ce Festival.

*

NAISSANCE

Nous avons le plaisir de saluer la naissance de **Nicolas**, fils de **Patricia** et **Jean-Pierre Dorizon**, petit-fils de nos amis **Simone** et **Henri Gryka**. Nos cordiales félicitations et nos vœux les plus chaleureux.

Un film réalisé par le Mrap de Marly

Le 17 octobre 1961, dans la dernière période de la guerre d'Algérie, une manifestation silencieuse des travailleurs algériens, venus des bidonvilles de la région parisienne, avait lieu au centre de la capitale pour protester contre les exactions et le couvre-feu dont la police les frappait. Cette immense foule pacifique fut victime d'une effroyable répression policière qui fit plus de 200 morts.

Quatre mois plus tard, les parisiens qui manifestaient contre la guerre d'Algérie furent, à leur tour, victimes de la même violence policière qui fit 8 morts au métro Charonne.

Un document vidéo a été produit par le comité du **Mrap de Marly-le-Roi** sur ces événements. Constitué de photos de l'époque et des témoignages de personnes qui vécurent l'événement et tentèrent même de l'inscrire dans la mémoire des hommes, il remémore des pages sanglantes de l'histoire du peuple de Paris que l'information officielle s'est toujours efforcé, ces vingt dernières années, de faire oublier.

Pour le vingtième anniversaire des « Grands Boulevards » et de Charonne, les comités du **Mrap** désireux de posséder et de diffuser ce document peuvent en commander une copie au siège du Mouvement (demi-pouce : 250 F + frais de port ; 3/4 de pouce : 400 F + frais de port).

Le Mouvement québécois contre le Racisme prépare un festival du film antiraciste. Le **Mrap** lui a assuré son appui en France. Des informations sur le festival d'Amiens lui ont été communiquées.

Fêtes et festivals

Les comités du **Mrap** participent d'une manière habituelle aux fêtes organisées en juin et juillet. Cette année, du fait des élections, nombre de ces manifestations ont été annulées. Cependant, le comité de **Limoges** a participé aux fêtes du P.S. et du P.C., celui des **Landes** aux fêtes de Tarnos (P.C.), Soustons (P.S.) et Urt (Amnesty). Celui d'**Evreux** était à Pont-de-l'Arche pour la fête du P.C., celui de la **Somme** à Amiens pour la fête anarchiste, celui d'**Alençon** était invité lui aussi aux fêtes du P.C. et du P.S. Par ailleurs, une exposition intitulée « *Amitié entre les peuples* » a été présentée, courant juin, dans le péristyle du Théâtre de Lyon, sous l'égide de plusieurs associations dont le **Mrap**.

Aux Mureaux, « *le monde entier a chanté et dansé* ». Pour « **Paris-Poissy** », le journal local, c'était « *la foule des grands jours : Marocains, Portugais, Espagnols... Sur la fête planaient des odeurs tout à fait sympathiques de merguez et de brochettes grillées. Des beignets antillais aux crêpes bretonnes, il y en avait pour tous les goûts.* » Sur les ondes de la radio locale, le curé des Mureaux disait : « *Membre du Mrap, je suis heureux de voir la réussite de cette manifestation et tous ces gens réunis.* »

Autres lieux, autres fêtes : à Gardanne, fête de la solidarité Français-Immigrés, avec la participation du comité d'**Aubagne**. La « *Fête sans frontière* », du collectif Tiers-Monde avait invité le **Mrap** à tenir un stand à la **Ferté-sous-Jouarre**. Le comité de **Gray** était le co-organisateur d'un couscous avec les travailleurs marocains ; ainsi fut remplacé le repas prévu pendant la « *semaine du dialogue* ».

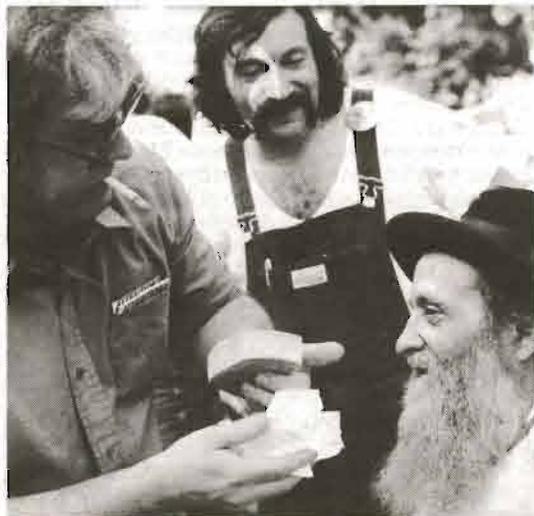
Les comités de **Paris** ont participé aux très nombreuses fêtes de quartier (Pont-Neuf, Montorgueil...).

À **Amiens**, le comité animait un stand dans la fête dans la ville qui se tient, depuis trois ans, fin juin.

Avec l'été, débute aussi la saison des festivals. Le **Mrap** était présent, de différentes façons, à celui d'**Avignon**, (10-23 juillet), **Confolens** (9-12 août), **Leysin** (3-9 août), **Locarno** (3-8 août), **Carcassonne** (3-7 juillet) et **Douarnenez** (3-9 septembre). Des animations nombreuses y ont été proposées : musique, cinéma, maquillage, stands de littérature, rencontres avec la presse, interventions sur les ondes radio (officielles ou libres). « **Différences** » était au centre de ces initiatives. Il est intéressant de noter à quel point un titre comme « **Différences** » peut inciter le **Mrap** à proposer un visage différent ; c'était en quelque sorte, l'autre face du militantisme.

L'exemple de l'activité déployée à **Avignon** est fort intéressant. Le comité local, bien que très récent, avait organisé, en collaboration avec quelques militants parisiens, un programme assez ambitieux : conférence de presse, films, exposition, animation quotidienne avec « **Différences** » et maquillages. Après les approximations des premiers jours, l'équipe du **Mrap** fini par faire partie du paysage de la Place de l'Horloge. Alors les touristes passent et s'arrêtent, regardent tout mais n'achètent rien, les festivaliers (parmi lesquels des membres et sympathisants du **Mrap**) nous ont progressivement reconnus et nous accompagnaient d'un sourire, d'un bonjour... La revue est feuilletée, on demande l'adresse du **Mrap** dans sa propre localité, le contact s'établit. Les journalistes et les photographes tournent autour de l'homme vert... L'un des reporters de **France-Culture**, en un mot qui nous va droit au cœur, s'exclame sur l'antenne : « *Enfin un militantisme marrant* » (prononcer : marrant !). Invité à notre tour à nous exprimer sur les ondes, nous avons pu, pendant un bon quart d'heure présenter « **Différences** ».

Les militants du **Mrap** ne sont pas apparus comme des parasites voulant profiter de l'audience du festival pour se faire une publicité gratuite, mais ils participaient à l'animation permanente qui règne à cette époque. Une initiative qui a été bien perçue ; à tel point qu'après une se-



Le maquillage à Avignon

maine de présence, des musiciens maghrébins ont proposé, spontanément, de jouer pour le **Mrap**. Plusieurs soirs de suite, de 21 h à 1 h du matin, des centaines de personnes dansaient aux sons de la derbouka et de la raïta, ne s'arrêtant que pour laisser aux musiciens le temps de se reposer. Nous profitons de cette accalmie pour faire circuler un panier de badges qui revenait souvent vide.

Il est probable, après ce coup d'essai, qu'il se passera sûrement beaucoup de choses, l'année prochaine à Avignon.

Très intéressante aussi est la participation du comité de **Limoges** aux soirées organisées les 6, 8 et 10 juillet dans un village de vacances à Vassière-Eymoutiers, autour du film « *Elise ou la vraie vie* ». Le film, suivi d'un débat sur le thème « *Le racisme quotidien et l'intolérance dans la société française* » ouvrait la soirée qui s'achevait en compagnie d'Alain, chanteur zairois.

Certains comités ont ainsi inauguré une forme d'action, qu'il faudrait développer systématiquement.

Jean-Frédéric MAURIN

DE DROIT & LIBERTE A

Différences

Nos lecteurs connaissent bien l'initiative prise par le **Mrap** de créer un nouveau mensuel : **Différences**, qui en est maintenant à son troisième numéro.

Désormais, une bonne moitié des abonnés de **Droit et Liberté** le sont également à **Différences**. Et, d'après les échos que nous en recevons, ils se passionnent pour ce magazine, original dans son contenu comme dans sa présentation, qui leur offre une information vivante, des documents et des thèmes de réflexion d'une grande richesse.

Si quelques tâtonnements étaient inévitables pour créer de toutes pièces un nouvel organe de presse destiné à un large public, si des améliorations doivent encore lui être apportées, une évidence s'impose : **Différences** est une réussite et promet beaucoup, pour peu que lui soit donnée la possibilité matérielle de vivre et prospérer. Le succès de cette entreprise audacieuse dépend actuellement du nombre d'abonnements qu'il recevra dans la prochaine période.

Comme cela fut annoncé en mars dernier lors du changement de formule de **Droit et Liberté**, celui-ci se donne pour tâche, quant à lui, de refléter l'action du **Mrap** et de contribuer à son développement. Les limitants, les adhérents du Mouvement, tous ceux qui veulent connaître les données de la lutte contre le racisme et y participer trouveront dans ce journal les éléments nécessaires. De plus en plus, la différenciation va s'accroître entre les deux publications. Dès le prochain numéro, **Droit et Liberté** réduira sa pagination tout en s'efforçant de jouer de mieux en mieux le rôle qui lui est imparté.

Dans ces conditions, nous présentons à nos lecteurs une double suggestion : continuez à lire **Droit et Liberté** et abonnez-vous à **Différences**... Profitez de ce double moyen de savoir et de faire ce qui doit être su et fait dans le domaine du racisme.

Le numéro 4 de **Différences** paraîtra début octobre. Il est encore temps, pour le recevoir, de remplir et d'envoyer le bulletin ci-dessous.

Oui, je désire m'abonner à Différences

Je vous joins un chèque de

270 F (2 ans) 140 F (1 an) 75 F (6 mois) 170 F (étranger 1 an)

Je recevrai **Différences** à partir du numéro 4

NOM _____ Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____ Commune _____

Profession _____

Bulletin dûment rempli accompagné d'un chèque à retourner à :

Différences, 89 rue Oberkampf, 75011 PARIS.

Une déclaration du Mrap sur la situation au Proche-Orient

Les sanglants événements de ces dernières semaines au Proche-Orient ont remis en évidence — si besoin était — les risques immenses qui pèsent toujours sur la paix dans cette région du monde.

Le cessez-le-feu intervenu, dont tous les observateurs soulignent la précipité, ne fait que marquer une trêve dans ce qu'il faut bien appeler la guerre. Celle-ci est dévastatrice et meurtrière et c'est la population du Sud-Liban qui en subit les conséquences les plus tragiques.

Avec inquiétude, l'opinion mondiale constate que la paix conclue entre Israël et l'Égypte sous les auspices américaines, à Camp-David, n'a malheureusement pas réglé le sort de cette région du monde. De plus en plus, l'opinion dans le monde et pour une certaine part en Israël même, prend conscience que la seule solution au conflit israélo-arabe réside dans une négociation sur la base du droit pour le peuple palestinien à l'accomplissement de son destin national, assuré tout comme doit l'être Israël par la Communauté des Nations de la sécurité à l'intérieur de frontières mutuellement reconnues.

Le refus de cette évidence, le recours aux armes de plus en plus meurtrières en même temps que de moins en moins susceptibles de rien résoudre mènent à l'isolement politique et diplomatique préjudiciable à la cause combien juste et respectable du droit de chacun de ces peuples à l'existence, à la dignité, au labeur pacifique.

Tel est le langage du Mrap, fidèle aux affirmations sans cesse réitérées depuis de nombreuses années et qui appelle aujourd'hui tous les antiracistes à faire entendre leur voix pour la paix, la justice et la fraternité.

Tel est l'appel du Mrap au gouvernement de la France amicale à l'égard de chacun des peuples concernés et compréhensive pour les légitimités nationales qui s'affrontent au Proche-Orient, afin qu'il use de son influence et pèse de tout son poids en faveur de la paix et de la justice dans cette région.

Bureau National du Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (Mrap)
25 juillet 1981.

Pour la dignité et la sécurité de millions d'immigrés

Le Bureau National du Mrap, au cours de sa réunion du 25 juillet, a examiné avec intérêt les récentes mesures arrêtées par le Conseil des Ministres du 23 courant annoncées le jour même par M. François Autain, secrétaire d'Etat aux Immigrés.

Il a souligné avec satisfaction qu'elles allaient en grande partie dans le sens de son combat résumé dans son Manifeste sur l'immigration.

Il a souhaité que ces dispositions libératrices ne soient pas contrecarrées par le mauvais vouloir de certains employés d'administrations qui, par abus de pouvoir, trop

souvent en nient l'existence ou refusent leur application.

Il a déploré aussi l'attitude raciste de certains policiers qui continuent à pratiquer des méthodes indignes du corps dont ils font partie (cf, entre autres, l'affaire Demba Sow, le soir du 14 juillet).

C'est pourquoi le Mrap demande que la minorité de fonctionnaires qui contreviendraient aux instructions reçues soient sévèrement rappelés à l'ordre et, si besoin était, sanctionnés.

Ainsi seulement, les mesures prises permettront-elles à des millions d'hommes et de femmes de retrouver la dignité et la sécurité

Le 28 juillet 1981

Journée de solidarité avec les peuples indiens

Le Mrap et le Comité de Soutien aux Indiens des Amériques (CSIA) organisent le 12 octobre la célébration à Paris de la Journée Internationale de Solidarité avec les Peuples Indiens des Amériques. Cette journée concrétise la résolution de la Conférence des Organisations Non-gouvernementales (ONG) sur la discrimination à l'égard des populations indigènes dans les Amériques, tenue au siège des Nations Unies à Genève en septembre 1977, à laquelle 60 Nations et peuples indiens ont participé et ont décidé la célébration de cette Journée, anniversaire de la « découverte » de l'Amérique par Christophe Colomb.

Cette journée a pour but de faire connaître la situation et les droits des peuples indiens d'Amérique. Des représentants indiens des trois Amériques participeront à cette journée qui se déroulera de 14 à 22 heures et au cours de laquelle se succéderont projections de films, débats, concerts de musique indienne, une exposition vente d'objets artistiques, de livres, de posters et de documents sera ouverte.

Le lieu de cette manifestation sera précisé prochainement. Dès maintenant, ceux qui sont désireux d'aider à son organisation peuvent se mettre en relation avec le Mrap.
R.P.

Rencontres en R.D.A.

Le secrétaire général du Mrap, Albert Lévy, a passé, au mois d'août, une semaine en République Démocratique Allemande, invité avec son épouse, par la Ligue pour l'Amitié entre les Peuples.

Il a eu, notamment, des entretiens avec MM. Horst Brasch, vice-président et secrétaire général de cette organisation, Werner Manneberg, secrétaire général-adjoint, Helmut Aris, président de la Communauté juive de R.D.A., Hans Berninger, dirigeant du Conseil du district de Dresde et plusieurs autres membres de ce Conseil.

C'est à Dresde et dans sa région (la « Suisse saxonne ») qu'a eu lieu la plus grande partie du séjour, permettant aux visiteurs d'observer à la fois les conséquences de la destruction de la ville et de ses trésors artistiques lors du terrible bombardement anglo-américain de 1945, et l'ampleur de l'effort de reconstruction.

Ils ont rencontré des travailleurs algériens et mozambicains effectuant en R.D.A. des stages de longue durée, dans le cadre d'accords bilatéraux, en vue d'acquiescer une formation nécessaire au développement de leurs pays.

Ils ont pu constater combien la préoccupation de la paix est vive en R.D.A., où la dénonciation du passé nazi et l'exaltation de l'amitié entre

les peuples constituent, avec le souci des progrès économiques, sociaux et culturels, les thèmes principaux de la vie nationale.

Les bonnes relations du Mrap avec la Ligue pour l'Amitié entre les Peuples s'étaient traduites précédemment par trois visites de délégations de notre Mouvement en R.D.A.

La dernière (1) avait séjourné surtout dans la région d'Erfurt. Elle s'était informée notamment sur la vie religieuse, la justice, le travail des étrangers en R.D.A., la lutte passée et l'éducation contre le nazisme ; elle avait visité le Mémorial national de Buchenwald, les maisons de Goethe et Schiller à Weimar, une entreprise industrielle et une coopérative agricole ; elle s'était longuement entretenue avec les professeurs et étudiants de l'École Supérieure de Pédagogie d'Erfurt.

(1) En novembre 1980. Cette délégation était composée de Patrice Orcel et Brigitte Dechosal, membres du Secrétariat national, Françoise Grillo, Philippe Enjolas, membres du Bureau national, auxquels s'était joint Jean-François Berjonneau, membre de la Commission Episcopale des Migrations.

DROIT & LIBERTE

MEMBRE DU MOUVEMENT CONTRE LE RACISME ET POUR L'AMITIÉ ENTRE LES PEUPLES

89, rue Oberkampf, 75011 Paris
- Téléphone 806.88.00 - C.C.P. 9239-81 Paris.

Directeur de la publication
Albert Lévy

Rédacteur en chef
Jean-Louis Sagot-Duvauroux

Secrétariat de rédaction
Marc Mangin

Comité de rédaction : Mireille Carrière, Jean-Pierre Garcia, Jean-Pierre Giovenco, Félix Lambert, Racine Maïga, Frédéric Maurin, Stéphane Mayreste, Robert Pac, Théo Saint-Jean, Abdelhak Senna, Pierre-André Taguieff, Yves Thoraval, Jean-Yves Treiber, Slimane Zéghidour.

Imprimerie SIRG 249 24 00

PRESIDENT D'HONNEUR : Pierre PARAF

PRESIDENT DELEGUE : François GREMY

VICE-PRESIDENTS : Charles PALANT, Abbé Jean PIHAN, M^{re} George PAU-LANGEVIN.

SECRETARE GENERAL : Albert LEVY

COMITE D'HONNEUR : Henri ALLEG, Georges AURIC, Robert BALLANGER, Maurice BEJART, Jacques BERQUE, Général de BOLLARDIERE, Bâtonnier Albert BRUNOIS, Aimé CESAIRE, Charles de CHAMBRUN, André CHAMSON, Marie José CHOMBART de LAUWE, Louis DAQUIN, Alain DECAUX, Henri DESOILLE, Maurice DRUON, Pasteur André DUMAS, Henri FAURE, Jean FERRAT, Max-Pol FOUCHET, Pierre GARRA, Colette GUILLAUMIN, Monseigneur Guy HERBULOT, Jean HIERNAX, Georges HOURDIN, Albert JACQUARD, Professeur François JACOB, Pierre JOXE, Jean-Pierre KAHANE, Alfred KASTLER, Jean LACOUTURE, Bâtonnier Bernard LASSERRE, Michel LEIRIS, Gérard LYON-CAEN, Jacques MADAULE, Françoise MALLET-JORIS, Albert MEMMI, Robert MERLE, Théodore MONOD, Henri NOGUERES, Jean PICART LE DOUX, Gilles PERRAULT, Marcel PRENANT, Wladimir RABI, Alain RESNAIS, Emmanuel ROBLES, Armand SALACROU, Jean-Paul SARTRE, Laurent SCHWARTZ, Georges SEGUY, Vieira da SILVA, Jean SURET-CANALE, Haroun TAZIEFF, Alain TERRENOIRE, Jacqueline THOME-PATENOTRE, VERCORS, Jacqueline VICTOR-BRAUNER, Docteur Pierre WERTHEIMER, Iannis XENAKIS, Bernard ZEHRFUSS.

Désireux de m'informer et de soutenir l'action contre le racisme, pour l'amitié entre les peuples

J'adhère au m.r.a.p. ■ Je m'abonne à droit et liberté ■ 

Nom (en capitale)

Prénom âge

Profession

Adresse

Code postal Ville

Le montant de la carte d'adhésion (à partir de 60 francs) est laissé à l'appréciation du souscripteur, selon ses possibilités, compte tenu de la nécessité d'apporter le soutien le plus efficace à l'action du mrap.

Abonnement d'un an à droit et liberté (40 F). Abonnement de soutien (100 F) Etranger (60 F).
C.C.P. 9239-81 Paris
■ Rayer la mention inutile.

mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (mrap)
120, rue saint denis - paris (2) - tél 233 09 57 - c.c.p. 14-825-85 paris



L'élégance
dans
le
sport

JACQUES D'ARS

13, Rue d'Hauteville

75010 PARIS

Tel 770 85 66

ALPHI
prêt à porter masculin

51, rue de Turenne - 75003 Paris Tél. : 887.46.39

PRÊT A PORTER FÉMININ

gerard
palant



130, Rue Réaumur — 75002 PARIS
Tél. : 236.91.15

THEOREME

PRÊT A PORTER
FEMMES ET ENFANTS

31, RUE DU MAIL
75002 PARIS

Téléphone 236.38.97 et 260.57.03

FABRIQUE
D'IMPERMEABLES

SPORTSWEAR

IMPER - EPEL

Société S.A. au capital de 100.000 f. Francs



10, RUE DES FILLES DU CALVAIRE
75003 PARIS

☎ 607.39.33
☎ 887.24.06

Metro FILLES DU CALVAIRE

LE JERSEY DE PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.100.000 F
FABRIQUE DE JERSEY
HAUTE NOUVEAUTÉ

SIEGE SOCIAL, USINE ET BUREAUX :
20, rue Valiton 92110 CLICHY

☎ 737 42-38 739 73-17

Le spécialiste du
NAPPERON

RAYON-FOR

142, rue du Temple - 75003 PARIS

Téléphone 887-33-50

GRAND CHOIX DE MODELES EXCLUSIFS
Importation de Chine brode main
Linge de maison - Layette

BONNETERIE

CUIRS & PEAUX
FOURNITURES GÉNÉRALES POUR CHAUSSURES

ÉTABLISSEMENTS ERIC

Les Spécialistes de Moutons et Chèvres

85, Rue Julien-Lacroix
— 75020 PARIS —

Tél. : 636.53.18 - 636.81.39

COMMISSION

• EXPORTATION



65 rue de Béthune
59000 Lille
tél. 54.21.77

Case réservée
Création SAN'CRIS

PIERMONT

PRÊT A PORTER FÉMININ

121, RUE DE TURENNE
75003 PARIS

TÉLÉPHONE : 887 69-41



Case réservée
Martine Garber Couture

S.O.R.B.T.P.

14, rue Roger Bacon 75017 PARIS
Tél. 754.10.03

Emplacement réservé

S.E.P.A.P. SARL

torrente

femmes 222 90 50
hommes 544 10 06

2, rue de Sèvres
2, carrefour Croix-Rouge
75006 Paris

Pharmacie ANIEL

2, rue de la Collerie

57600 FORBACH

Tél. : 85.11.96

ETABLISSEMENTS

70, rue du Molinel, LILLE

Tél. 54.86.21

JITEX
BONNETERIE

GROS ET DEMI-GROS

STOCK AMERICAIN



NES'S

1, Quai de la Grave

33000 BORDEAUX

Téléph. (56) 91.02.87



« Puissent les autres parler de leur opprobre
« Je parle de la mienne
« O Allemagne, mère blafarde
« Tu sièges si flétrie parmi les peuples »
Bertolt Brecht - 1933

Helma Sanders, dont nous connaissons « Sous les pavés la plage » commence à toucher progressivement la France. Il y eut « Allemagne mère blafarde », diffusé dans quelques petites salles « Art et Essai » à Paris, « Les noces de Shirin » présenté à la semaine de l'immigration du cinéma Saint-Séverin à Paris ; et plus récemment « La fille offerte », événement du festival de Cannes. Pas étonnant que les semaines cinématographiques d'Avignon et leur président Jacques Robert, aient décidé de lui rendre hommage en projetant l'ensemble de son œuvre. C'est une grande cinéaste qui était saluée justement. Deux de ses films concernent directement le champ d'intervention du Mrap : « Les noces de Shirin » et « Allemagne mère blafarde ». Au-delà de leurs sorties parisiennes, leur programmation peut être demandée par les comités du Mrap. Ils sont matière à débats.

La montagne d'acier

Helma Sanders n'a pas le discours militant, même si elle nous montre le long cheminement de deux femmes à travers le nazisme dans « Allemagne mère blafarde », ou à travers l'oppression et l'exploitation de l'Allemagne moderne dans « Les noces de Shirin ». Dans l'un comme dans l'autre film, deux femmes traversent « la montagne d'acier », image symbolique utilisée par Shirin, jeune immigrée turque pour désigner l'impossible cheminement vers le bonheur, la liberté ou la fin de la misère et de l'angoisse. Leur itinéraire, leur vie est particulièrement dégradante. En un langage cinématographique parfaitement maîtrisé, H. Sanders va à l'essentiel de l'Allemagne contemporaine.

Allemagne mère blafarde

1939, l'Allemagne se prépare à la guerre. Une histoire d'amour se conclut par un mariage. Très vite, le marié doit rejoindre le front polonais. Elle, Lène, reste seule. Seule, elle met au monde leur enfant. Seule, elle résiste aux bombardements, à l'exode, la misère et la faim. Les relations privilégiées établies entre la mère et la fille pendant cette période terrible seront pour Anna, grandissante, les seuls moments de bonheur réel... Quand le mari revient de la guerre, la femme doit reprendre sa place dans le couple comme dans la reconstruction. Mais s'il y a « miracle économique », Lène ne peut tout reprendre comme si rien ne s'était passé. La paralysie faciale qui l'atteint est le symbole de cette partie d'elle-même irrémédiablement broyée. Nous sommes loin de l'exceptionnelle « Maria Braun » ou de la « Lili Marleen » (de luxe) de R.W. Fassbinder.

C'est la guerre au quotidien, avec ses bassesses et sa médiocrité toute tendue vers un but unique : survivre. Ce fut le sort de beaucoup de peuples, mais dans le film d'Helma Sanders, la « culpabilité » d'une Allemagne qui a acceptée le nazisme est omniprésente, souvent par petites touches, parfois lors d'une séquence plus longue. Ainsi celle au cours de laquelle elle évoque la disparition des voisins, Juifs.

Lène, qui a besoin de fil à broder s'adresse à sa sœur : « Je n'ai plus de rouge. Il faut que j'en achète chez les Duckstein. »

Hanne : « Ils sont partis, c'étaient des Juifs. »

Lène : « Eux, des Juifs ? Mais ils étaient tout vieux. »

Hanne : « Cela ne change rien au fait qu'ils étaient Juifs. »

Lène : « Mais, il me faut ce rouge. Il est introuvable ailleurs. »

Cette indifférence totale, ce refus de voir autrui, est une dénonciation terrible et toute simple à la fois de l'état d'esprit qui permet le nazisme.

Ursula Ludwig, la productrice du film d'H. Sanders, se demande : « Qu'ai-je fait moi-même à l'époque ? Au cours de musique, je chantais « En ar-

rière, en arrière » au lieu de chanter « En avant, en avant ». Mais c'était dans le cœur et inaudible. Aurais-je chanté « En arrière, en arrière » si j'avais dû le faire en solo devant la classe ? »

Helma Sanders a raconté l'histoire de ces parents allemands qui, peut-être, n'ont pas voulu cette déchéance de l'homme, mais qui ne l'ont pas empêchée non plus.

Aujourd'hui, cette période est refoulée (ou magnifiée) par l'Allemagne d'H. Schmidt et de F.J. Strauss. Helma Sanders contribue puissamment à faire réfléchir les adultes afin qu'ils puissent répondre aux vraies questions posées par leurs enfants.

Qui en France répondra aux questions sur les massacres et les tortures perpétrés pendant les guerres coloniales : Madagascar, Indochine, Algérie ?...

Les noces de Shirin

Shirin est née dans une famille de paysans pauvres d'Anatolie. Elle est promise, depuis son enfance, à son cousin Mahmud. Celui-ci est parti travailler en Allemagne. Mais, quand il revient, il semble avoir oublié celle qui l'attendait au pays. Mahmud repart. Le père de Shirin est arrêté par la police et ses oncles la donnent en mariage (la vendent) au régisseur du domaine. Elle s'enfuit et émigre en Allemagne pour retrouver Mahmud.

Cette recherche la mène, de foyers en usines, dans l'univers des expatriés. Solitude, travail pénible, rencontre chaleureuse avec une ouvrière grecque, absence de Mahmud — toujours introuvable. Mais quand prend fin « le miracle » allemand, la machine broie les plus faibles. C'est le chômage, et à court terme la menace d'expulsion pour Shirin... C'est la chute aussi inexorable que symbolique... Femme de ménage, elle est violée et perd complètement sa propre identité, le sens de sa vie, puisqu'elle ne pourra plus épouser Mahmud. Elle ne peut, non plus, envisager de retourner au pays... C'est la prostitution pour le titre de séjour... La mort enfin.

Cette histoire est présentée par deux voix surajoutées aux dialogues du film. Deux voix « off », l'une allemande — la réalisatrice — l'autre est celle de Shirin.

L'œuvre d'H. Sanders est une dénonciation terrible du système qui broie l'immigré dans sa chair comme dans sa culture. Il est un réquisitoire implacable, mais ne tombe jamais dans les travers du film militant.

C'est l'un des plus grands films produits à ce jour sur l'immigration. Il est double car il touche aussi au problème de l'exploitation de la femme immigrée. L'usage du noir et blanc, comme celui de la voix off, confère à ce film une sobriété et une rigueur qui chassent toute complaisance possible ou forme mélodramatique. Un jugement tombe, terrible, en forme d'oraison funèbre : « De l'Allemagne, elle n'a connu que des surveillants, des fonctionnaires et des souteneurs ».

Jean-Pierre GARCIA

« Allemagne mère blafarde » : une femme et son enfant vivent le nazisme au quotidien.

